Au service des peuples et des nations

DOCUMENT DE PROJET

[Nom du pays du projet ou nom du projet mondial/régional]

Intitulé du projet: Ensemble luttons contre les violences basées sur le genre en RDC – PAMOJA TUPINGE UBAKAJI

Numéro du projet:

Partenaire de réalisation[1]: PNUD et UNFPA

Date de démarrage: **Date d'achèvement:** **Date de réunion du CAP:**

Description succincte
L'objectif global du programme conjoint est de contribuer à la prévention et la réduction des Violences Basées sur le Genre (VBG) par l'amélioration de la prise en charge holistique des survivantes dans une perceptive d'appropriation nationale. Le programme adopte une approche plus large basée sur les droits des femmes et des filles dans une perspective d'institutionnalisation et de durabilité de l'action. D'une part, il vise à accroître la capacité du Gouvernement à coordonner la lutte contre les VBG dans toutes ses composantes, y compris dans l'analyse stratégique de l'information et la capacité institutionnelle du secteur public pour gérer les « One Stop Centers » ou Centre de Services intégrés multisectoriels (CSIM), considérés comme une innovation réussie à institutionnaliser au niveau national pour la prise en charge holistique des survivants des VBG. D'autre part, il visera un impact important au niveau de la prévention. Dans ce cadre, les Objectifs spécifiques du Programme sont : • Engager les hommes, les femmes et les jeunes à redresser les normes sociales et culturelles qui favorisent l'égalité entre les sexes et le changement de comportement; • Assurer l'institutionnalisation des Centres de Services Intégrés Multisectoriels de prise en charge des VBG (One Stop Centers); Renforcer l'efficacité de la coordination nationale afin de permettre aux acteurs qui luttent contre les VBG de mettre en place des cadres nationaux et d'assurer la qualité de la réponse.

Effet contribuant (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) : Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre[2] :	**Total des ressources nécessaires :**		
	Total des ressources allouées :		
		TRAC du PNUD :	
		Donateur :	
		Gouvernement :	
		Apports en nature :	
	À financer :		

Approuvé par (signatures)[2] :

Gouvernement	PNUD	Partenaire de réalisation
Nom en capitales :	Nom en capitales :	Nom en capitales :
Date :	Date :	Date :

[1] Note : Le terme « *Partenaire de réalisation* » peut être compris également comme « *Partenaire de mise en œuvre* » ou « *Partenaire d'exécution* ».

[2] Note : Modifiez le bloc des signatures selon qu'il y a lieu

[2] Le marqueur genre mesure l'investissement du projet dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Choisir un marqueur par produit : G3 (l'égalité des sexes est un objectif principal); G2 (l'égalité des sexes est un objectif important); G1 (contribution limitée à l'égalité des sexes); G0 (pas de contribution à l'égalité des sexes)

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACDI	Agence Canadienne de Développement International
BCNUDH	Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme
CEDEF	Convention relative à l'élimination des discriminations à l'égard des femmes
CISM	Centre Intégré de Services Multisectoriels
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
IDH	Indice de Développement Humain
MGFE	Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant
MSP	Ministère de la Santé Publique
MJ	Ministère de la Justice
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation de la RD Congo
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	One Stop Center
OXFAM	Oxford Committee for Relief Famine
PLUVIF	Projet de Lutte contre les violences faites aux filles et jeunes femmes dans la région des Grands Lacs
PMC	Population Media Center
PNUAD /UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNSR	Plan Stratégique National de Santé de la Reproduction
PNSME	Programme National de Santé de la Mère et de l 'Enfant
SFCG	Search For Common Ground
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SNIFD	Stratégie Nationale pour l'Intégration de la Femme dans le Développement
SNU	Système des Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
VBG	Violences Basées sur le Genre

Table des matières

I. Problématique de développement (1/4 de page à 2 pages) 4
II. Stratégie (1/2 page à 3 pages) 9
III. Résultats et partenariats (1 page ½ à 5 pages) 15
IV. Gestion du projet (1/2 page à 2 pages) 35
V. Cadre de résultats 37
VI. Suivi et évaluation 41
VII. Plan de travail pluriannuel 48
VIII. Modalités de gouvernance et de gestion 55
IX. Cadre juridique 59

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT (1/4 DE PAGE À 2 PAGES)

Pauvreté et conflit : Pays au cœur de l'Afrique avec une population estimée à 86 millions d'habitants (2016), la République Démocratique du Congo (RDC) s'étend sur une superficie de 2.345.900 Km2. Le pays dispose d'immenses ressources naturelles, mais fait face depuis plusieurs décennies à des cycles de conflits et de violence, particulièrement à l'Est, théâtre des conflits armés qui ont fait des millions de victimes et qui continuent sans relâche. Plus récemment, au Centre, dans la province du Kasaï Central, un conflit coutumier en août 2016 a déclenché une crise touchant au moins 7 provinces, obligeant au moins 1.4 millions des personnes aux déplacements à l'intérieur du pays et au moins 31 242 à se réfugier dans les pays voisins, dont l'Angola[3]. En effet, la RDC est le pays avec le plus grand nombre des réfugiés sur le continent : selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), environ 3,8 millions de personnes sont déplacées et 467 078 réfugiées; à cela s'ajoutent les 323 000 Congolais qui résident dans des camps de réfugiés en dehors du pays[4].

L'insécurité qui découle de la situation de conflit et d'instabilité dans certaines régions renforce, surtout pour les femmes et les jeunes filles, une position de vulnérabilité sociale et économique préexistante et plus généralisée. La RDC est caractérisée par une féminisation de la pauvreté, avec 61,2% des femmes en dessous du seuil de pauvreté contre 59,3% des hommes[5]; cette proportion est plus élevée en milieux ruraux et semi-urbains. Les Violences Basées sur le Genre (VBG) viennent se greffer sur cette situation économique extrêmement précaire. A titre illustratif, entre janvier et juin 2017, 4700 incidents de VBG ont été répertoriés et chaque année les acteurs de la prise en charge multisectorielle rapportent autour de 20 000 cas d'incidents de violences basées sur le genre (VBG)[6] au niveau du pays. Selon la dernière Enquête Démographique de Santé (2013-2014), 75% des femmes contre 61% d'hommes pensent qu'il est justifié pour un homme de battre sa femme, un chiffre qui suggère que des pratiques dominantes et des comportements incarnés dans les normes sociales et culturelles posent de sérieux défis pour l'atteinte de l'égalité des sexes. En effet, l'autonomisation des femmes représente un défi majeur pour l'attente de l'égalité de genre: 43% des femmes et des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans; depuis l'âge de 15 ans, plus de la moitié des femmes (52%) auront subi des violences physiques infligées par leurs partenaires et 49% n'auront jamais à en parler.

Les provinces les plus affectées par les VBG dans leur globalité sont celles du Centre et de l'Est: le Kasaï Oriental et Kasaï Occidental ont le taux le plus élevé des mariages précoces; l'Ituri, le Nord et Sud Kivu en tant que théâtres de conflit ont mis en évidence des nombreux incidents des violences sexuelles y liés. Plus récemment, les conflits identitaires dans la province de Tanganyika viennent exacerber les formes de violence inter- et intracommunautaire, cause directe de plus de 300 incidents de VBG enregistrés depuis le début de la crise en juillet 2016[7].

Cadre légal : Pourtant, la RDC a ratifié la plupart des conventions internationales concernant la protection contre les violences basées sur le genre et a adapté sa législation nationale à ces conventions. Dans ce cadre, la RDC est régie par la Constitution du 18 février 2006 qui non seulement prône l'égalité des sexes, mais aussi contient des dispositions protégeant les droits de la femme, notamment en son article 14 sur la parité hommes/femmes et la représentativité des femmes dans les institutions en reconnaissant à la femme le droit de vote et d'éligibilité. L'article 15 de cette Constitution souligne l'obligation d'éliminer toutes les formes des violences à l'endroit de la femme dans la vie publique et privée. De plus, la RDC a ratifié plusieurs instruments internationaux et régionaux qui garantissent les droits humains

[3] UNOCHA, Urgence complexe dans la région des Kasaï, Rapport de situation n°9 (10 juillet 2017)

4 UNOCHA, République Démocratique du Congo: personnes déplacées à l'intérieur du pays et retournées (janvier-juin 2017)

5 MONUSCO

6 UNOCHA, RD Congo: Tableau de bord humanitaire, janvier-juin 2017

7 UNFPA/Sous-cluster VBG RDC. Rapport d'évaluation rapide sur les violences basées sur le genre Kalemie, Manono et Nyunzu 20-27 mars 2017

en général et les droits des femmes en particulier, notamment la Convention relative à l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) de 1979, les 4 Conventions de Genève, les statuts de Rome de la Cour Pénale Internationale et de la Convention africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Peuvent être citées également les lois sur les violences sexuelles du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le Code pénal et le Code de procédure pénale, la loi portant sur le Code du travail, le Code judiciaire militaire, la loi sur la protection de l'enfant et la loi sur la protection des personnes vivant avec le VIH/Sida, ainsi que le Code de la Famille. Globalement, donc, la RDC a substantiellement renforcé son alignement politique et institutionnel aux instruments internationaux de protection des VBG, y compris pour s'assurer du respect des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité et en particulier sur celles dédiées aux violences sexuelles liées au conflit (1960 et suivantes).

Politique nationale : De plus, en 2009, la RDC s'est dotée d'une Stratégie Nationale de lutte contre les Violences basées sur le Genre (SNVBG), capitalisant sur les acquis des programmes appuyant cette lutte depuis 2004. La SNVBG a été évaluée en 2015 et elle est actuellement en révision. L'évaluation montre, cependant, que seulement une partie des activités de son plan d'action annexe ont été exécutées, et principalement à l'Est de la RDC grâce à des financements programmatiques par les bailleurs. Le mécanisme de coordination n'a pas été opérationnalisé et continue à s'appuyer sur une disposition transitoire qui consiste à confier un rôle prépondérant aux membres des Cabinet ministériels, faisant ainsi diluer la portée de l'appropriation nationale en raison notamment de l'instabilité des ministres. La version révisée de la Stratégie recommande la mise en place effective et l'animation optimale du mécanisme et sa dévolution dans les provinces en vue de renforcer le dialogue entre les parties prenantes et assurer la mise en œuvre de la politique du gouvernement de manière coordonnée et cohérente.

Cadre institutionnel: Sur le plan institutionnel, la lutte contre les VBG est au cœur du mandat du Ministère de Genre, Enfant et Famille (MINGEFA), à travers l'agence Nationale de lutte contre les violences faites aux femmes, à la jeune et petite fille (AVIFEM), ainsi que du Bureau du Représentant personnel (BRP) du Chef de l'État en charge de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement des enfants. La lutte contre les VBG est également intégrée dans différentes politiques d'appui au développement de la femme par des institutions et des structures au niveau central, provincial et local. En effet, le Ministère du Genre, Enfant et Famille, le Conseil National de la Femme (CNF), le Conseil National de l'Enfant (CNEN), les Conseils Provinciaux de la Femme et de l'Enfant (CPF/CPE) et le Groupe Thématique Genre au niveau central et décentralisé sont les premiers acteurs institutionnels de la mise en œuvre des politiques et programmes. D'autres ministères, tels que celui de la Santé, l'Enseignement Supérieur et Universitaire, l'Enseignement primaire et secondaire, de l'Intérieur, Justice et Garde des Sceaux, des Droits humains, de la Défense et de la Nouvelle citoyenneté et Jeunesse jouent également un rôle déterminant.

Synergies et Leçons Apprises

Les partenaires au développement et de l'action humanitaire ont accompagné la RDC dans la lutte contre les VBGs depuis 2004, dans une perspective de réponse globale qui assure un continuum entre la prévention et de la prise en charge multisectorielle. Ainsi, par exemple, la Banque Mondiale a appuyé le renforcement des services de prise en charge intégrée des VBG dans le système de santé nationale et a financé en 2014 le projet d'urgence relatif à la Violence Sexuelle et Basée sur le Genre et la Santé des Femmes dans la Région des Grands Lacs (PUVSBG) au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. L'USAID a développé des programmes multiniveaux de lutte contre les VBG qui ont introduit des approches nouvelles dans l'atomisation des femmes et a financé le programme « Pro justice » ainsi que des nombreux projets portant sur le changement des comportements au sein des communautés et de prise en charge globale des Victimes de VBG. L'Union Européenne, à travers le Fond Européen de Développement (FED), appuie depuis 2012 l'Initiative pour lutter contre les violences liées au genre en RDC. Le Royaume Uni s'est focalisé sur la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit, tandis que la Suède est la promotrice de l'appel à l'action pour mettre fin aux VBG en situation humanitaire et a ciblé la jeunesse avec une approche intégrant les droits sexuels et reproductifs.

Quant au Canada, le Programme conjoint de Lutte contre l'impunité, d'appui aux victimes de violences basées sur le Genre et d'autonomisation des femmes à l'Est de la RD Congo « **Tupinge Ubakaji** » contribue depuis 2014 à réduire durablement la prévalence des violences sexuelles. Pour ce faire, ce programme adopte une approche holistique s'appuyant sur cinq stratégies :

1. Lutter contre l'impunité et renforcer l'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles ;
2. Contribuer au changement des comportements pour prévenir les violences sexuelles ;
3. Assurer la prise en charge médicale et l'accompagnement psychosocial des victimes de violences sexuelles ;
4. Assurer la réinsertion socio-économique des victimes et l'autonomisation des femmes au sein de leurs communautés ;
5. Renforcer les mécanismes de coordination pour lutter contre les violences basées sur le Genre (VSBG).

Grâce à cette approche, entre 2014 et 2017, le Programme a atteint des résultats importants dont:

- Sur 3914 cas accompagnés en justice, 1836 décisions judiciaires ont été prononcés avec l'appui du Programme.
- 12642 survivant(e)s de violences basées sur le genre ont été prises en charge sur le plan médical et psychosocial.
- 3521 survivant(e)s des VSBG, parents des victimes mineures et autres vulnérables de la communauté ont été réinsérés.
- 989 survivant(s) mineurs ont été ré-scolarisés.

Les One Stop Centers (OSC)

Le programme « **Tupinge Ubakaji**» a mis en place un protocole de référencement et contre référencement pour assurer aux victimes de violences sexuelles une prise en charge holistique à travers les One Stop Centers (OSC). Il s'agit de l'accompagnement juridique et judiciaire, la prise en charge médicale, la prise en charge psychosociale et la réinsertion. La mise en œuvre de ce protocole a généré une réflexion de nature à mettre dans une même structure la gamme complète des services de prise en charge au profit des victimes. La mise en place des OSC se fait de commun accord avec la partie gouvernementale notamment le Ministère du Genre, Enfant et Famille, le Ministère de la Santé et la Direction des Formations médicales devant abriter les OSC.

Dans moins de deux ans d'expérimentation, 6190 victimes ont eu accès à la gamme complète de services ou à au moins trois services offerts (médical / psychosocial / juridique et / ou réinsertion) grâce au système de référencement et contre référencement mis en place par le Programme. Le fonctionnement d'un OSC doit préalablement réunir les conditions suivantes :

- Faire un état des lieux du site devant abriter le OSC pour analyser la disponibilité des locaux devant abriter les différents guichets de prise en charge ;
- Identification et sélection des Structures devant organiser l'accompagnement juridique et judiciaire, la prise en charge psychosociale et la réinsertion ;
- Signature d'un accord de partenariat entre le Programme et la Direction de l'hôpital pour définir les modalités de collaboration dans le cadre de la gestion du OSC ;
- Validation et signature d'une note d'orientation des ONG de mise en œuvre installées au sein de l'hôpital et la Direction de l'hôpital ;
- Installation des différents guichets de prise en charge.
- Lancement des activités proprement dites.

Ainsi, le One Stop Center vise à :

- Rapprocher les services de prise en charge des survivant(e)s de violences sexuelles;
- Offrir une prise en charge holistique aux survivant(e)s dans un seul centre;
- Assurer efficacement la protection des survivant(e)s.

Le programme a mis en place 5 OSC répartis comme suit :

Province	Nombre d'OSC	Localisation
Nord-Kivu	2	Ville de Goma et OICHA (territoire de Beni.
Sud-Kivu	1	Luvungi (territoire d'Uvira)
Ituri	2	Aru et Ville de Bunia

Ces efforts conjugués des partenaires nationaux et internationaux ont permis de renforcer la qualité et l'efficacité de la réponse aux violences basées sur le genre et de réduire en particulier le taux des violences sexuelles. En effet, la RDC connaît à ce jour une réduction du taux de violences envers les femmes et les filles. Pourtant, la problématique dans sa globalité demeure complexe et profondément ancrée dans les normes sociales et culturelles de la société congolaise, et son incidence négative sur le développement, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD), est réelle. L'écart entre le cadre légal et institutionnel et les normes socio-culturelles pose un défi fondamental.

Le nouveau Programme

L'objectif du nouveau programme est d'offrir une réponse globale aux violences basées sur le genre. Ainsi, les OSC sont considérés comme une innovation réussie à institutionnaliser au niveau national. Ils assureront l'accès des survivants à la prise en charge multisectorielle à travers l'engagement communautaire créé à la base, ainsi que la mitigation des conflits. L'utilisation des approches programmatiques centrées sur les survivants, sensibles aux cultures et axées sur les droits humains, permettront aussi d'assurer cette globalité. En effet, l'expérience acquise dans le cadre du Programme Tupinge Ubakaji montre que :

- La répression effective des violences sexuelles constitue un moyen efficace de prévention et de dissuasion : la population est encouragée à dénoncer les faits de violences sexuelles et celles basées sur le genre chaque qu'elle est informée que l'auteur est poursuivi en justice
- Le rapport de monitoring judiciaire élaboré et mis à l'usage des responsables de la chaîne pénale (juridictions et offices), analysé et exploité à fond, constitue un outil d'amélioration des services de l'appareil Judicaire et de prise de décision dans les zones d'intervention
- La prévention des VSBG implique l'intégration de la dimension genre dans les enseignements formels et informels des jeunes vecteurs de changement pour une meilleure socialisation basée sur le genre
- Aussi longtemps que les réparations ou l'indemnisation judiciaire font défaut ou traines, les survivants considèrent leur kit de réinsertion comme une forme de réparation morale du préjudice qu'elles ont connu et les encourage beaucoup à dénoncer les crimes de violences sexuelles dans leurs communautés respectives. D'où la nécessité de mettre un accent particulier à la réinsertion et autonomisation des survivants.

Ce dispositif permet aux victimes de bénéficier d'une plateforme multiservices sur les VBG, partant de la prise en charge médico-psycho-sociale, de l'accompagnement juridique et judiciaire des victimes à leur réintégration sociale. Les One Stop Centers font appel à cinq ministères, à savoir ceux en charge du Genre, de l'Intérieur, de la Justice, de la Santé Publique et de l'Enseignement primaire et secondaire, mais aussi à des acteurs non-étatiques, tels que les ONG et les associations qui font, pour la plupart, de la sensibilisation, l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes vers ces centres. Cependant, tant que les OSC ne seront pas institutionnalisés, leur mise en place et opérationnalisation ne seraient pas garanties (d'où la nécessité d'un arrêté interministériel, arrêté du Premier Ministre ou d'une ordonnance Présidentielle portant sur création, attributions et fonctionnement de One Stop Center dans le pays).

Alignement programmatique : Ce programme est aligné avec la Politique Nationale Genre dont s'est doté le Gouvernement avec comme piliers majeurs : (i) L'élimination de toutes les formes de discrimination et des violences basées sur le genre en droit et en fait, (ii) Le Renforcement des capacités socioéconomiques des femmes, leur participation décisionnelle à tous les niveaux et leur autonomisation, (iii) La promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes et la protection des droits humains pour tous ; et (iv) La recherche des synergies nécessaires entre toutes les interventions et intervenants en genre dans le Pays. Le nouveau Programme entre dans le cadre des priorités définies par le gouvernement dans la SNVBG. Par ailleurs, les agences impliquées dans ce Programme sont parties prenantes dans le processus de révision en cours et ce Programme contribuera à son adoption, finalisation et mise en œuvre.

Le Programme s'inscrit également dans le cadre du Plan Cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement de la RDC (PNUAD) 2013-2017 qui s'articule autour des axes prioritaires relatifs à :

- L'axe 1 sur la Gouvernance :

  Effet 1 : Le cadre institutionnel et les structures citoyennes sont renforcés en vue d'assurer la promotion des droits humains et le développement en RDC.

  Effet 6 : Toutes les régions de la RDC enregistrent des progrès significatifs dans la protection des civils, le respect des droits humains et la réduction des tensions et conflits.

- L'axe 2 sur l'Accès aux Services Sociaux de Base :

Effet 3 : Les populations et en particulier les femmes et les autres groupes vulnérables bénéficient d'une offre et utilisation accrue de services sociaux de base de qualité avec un intérêt particulier pour la résolution des conflits et la consolidation de la paix.

Le programme conjoint est aligné avec les Documents programme Pays du PNUD et de l'UNFPA. Celui du PNUD, prévoit l'apport du PNUD pour réduire l'inégalité de genre. Cette action peut se faire notamment par l'intermédiaire du développement de stratégies pro-pauvres intégrant les besoins spécifiques basés sur le genre pour accélérer l'atteinte des ODD, ainsi que par l'intervention au niveau de la lutte contre l'impunité des violences sexuelles. En effet, le programme conjoint doit apporter une contribution significative pour l'atteinte des objectifs visés par les indicateurs 5.1 (mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles), 5.2 (éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation) et 5.3 (éliminer toutes les pratiques préjudiciables telles les mariages des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine) de l'ODD 5. En ce qui concerne l'alignement avec le Programme pays de l'UNFPA en RDC, ce programme contribue à l'atteinte des objectifs programmatique relatifs à l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et des filles et des droits en matière de reproduction, notamment pour les femmes, les adolescents et les jeunes vulnérables et marginalisés, surtout la prévention des violences basées sur le genre et l'assistance aux survivants. Enfin, le Programme répond à un des sentiers (Sentier 1/ Pathway) du programme d'action pour accélérer l'égalité des sexes en Afrique (appui à l'adoption des réformes législatives, politiques pour favoriser l'autonomisation des femmes).[8]

Institutionnalisation et Coordination : dans cette optique, le Programme Conjoint vise à réduire les violences basées sur le genre adoptant une approche plus large sur les droits des femmes et des filles. Ce programme aura une perspective d'institutionnalisation et durabilité de l'action. D'une part, il voudra accroître la capacité du Gouvernement à coordonner cette lutte dans toutes ses composantes, y compris dans l'analyse stratégique de l'information, et l'amélioration de la capacité institutionnelle du secteur public pour gérer les OSC. D'autre part il visera un impact important au niveau de la prévention.

Le nouveau programme renforcera le mécanisme de coordination de la lutte contre les VBG en RDC. Des nombreux acteurs sont actifs dans le domaine de lutte contre les VBG souvent dans des domaines d'intervention très spécialisés et circonscrits (une cartographie est disponible dans le site data.snvbg.org :888 et dans le site huamanitarianresponse.info pour les acteurs humanitaires). Parmi les acteurs principaux on peut citer des agences onusiennes (UNFPA, UNICEF, PNUD, BCNDH et l'ONU-femmes), des ONG internationales (entre autres : IRC, IMC, CARE international, MAGNA, MSF, ABA, IMA Heath, Pro undo) et nationales (entre autres : Caritas-Congo, SANRU, LPI). Elles exécutent des financements du Fonds Humanitaire, du Fonds Central d'Urgence (CERF) des Pays bas, de la Banque Mondiale, l'USAID et OFDA, l'Union Européenne et, de DIFD qui sont actuellement actifs en RDC dans le cadre de la lutte contre les VBG, y compris dans les zones ciblées de ce programme.

L'utilisation des instruments spécifiques tels que la base des données nationale et sa cartographie des acteurs et actions en cours, mais aussi l'élaboration d'autres cartographies, répertoires de compétences, stratégies conjointes seront les outils produits par la coordination et aidant le renforcement des synergies multipartenaires et multi-intervention. Aussi, une étude évaluant l'impact de plus d'une décennie de programme de lutte contre les VBG est en cours de réalisation grâce à l'implication des différents partenaires techniques et financiers de la lutte contre les VBG dont le Canada. Ce programme conjoint exploitera les résultats de cette étude dont la finalisation est prévue pour 2018.

Politique d'aide internationale féministe du Canada

Le Programme Conjoint répond à la Politique d'aide internationale féministe du Canada adoptée en juin 2017 qui est en conformité avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). Comme les ODD, la Politique d'aide internationale féministe du Canada est axée sur l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles pour permettre l'accroissement de la prospérité des familles et des pays et pour bâtir un développement plus inclusif. En effet, le Programme Conjoint vise la réalisation de l'objectif 5 de développement durable – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles – qui constitue le point de départ de l'aide internationale du Canada et contribue à la progression des autres ODD, notamment les objectifs 1 (Mettre fin à la pauvreté), 3 (bonne santé et bien-être), 4 (éducation de qualité), 8 (croissance durable et inclusive), 10 (inégalités réduites) et 16 (paix, justice et institutions efficaces).

[8] African Human Development Report 2016, Accelerating Gender Equality and Women

Ce Programme permet particulièrement l'opérationnalisation de quatre des six champs d'actions prioritaires de la politique du Canada en RDC :

- L'égalité des genres et le renforcement du pouvoir de toutes les femmes et de toutes Les filles (comme champ d'action principal de la Politique),
- La dignité humaine qui touche principalement à la santé et à l'éducation,
- La gouvernance inclusive, la démocratie, les droits de la personne et l'état de droit,
- La paix et la sécurité pour favoriser la lutte contre la violence sexiste.

Dans le cadre du champ d'action principal ayant trait à l'égalité des genres et au renforcement du pouvoir des femmes et des filles, le Canada axera ses efforts sur quatre activités clés qui sont au cœur des actions du programme conjoint :

- La lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre par le soutien à des approches globales en vue d'aider à mettre fin à toutes les formes de violences et à appuyer une offre de services intégrée incluant la prévention, la prise en charge médicale et psychosociale, l'accès à la justice, de même que des efforts de dialogue sur les politiques;
- Un soutien accru aux organisations féminines et aux mouvements locaux qui défendent les droits des femmes en renforçant leurs capacités pour revendiquer des changements de lois, de politiques et de services et remettre en cause les croyances et les pratiques sociales néfastes et discriminatoires;
- L'amélioration de la capacité institutionnelle du secteur public en aidant les gouvernements des pays en développement à réduire les inégalités des genres et à répondre aux besoins des femmes et des hommes par des politiques et des services;
- L'aide à la création de bases de données probantes pour orienter les prises de décision et les actions en matière d'égalité des genres en investissant dans les recherches, la collecte des données et les évaluations en matière de genre.

Tel que suggéré par la Politique d'aide internationale féministe du Canada, des approches plus vastes seront utilisées par le Programme étant donné qu'il faut tenir compte d'un large éventail des secteurs, dont les soins de santé, la justice et les services policiers, l'éducation, la protection sociale et le développement, ainsi que la réinsertion économique. Le programme conjoint exécuté en République démocratique du Congo s'inscrit dans l'optique de la vision et du renforcement du leadership du Canada dans la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, en tant que l'une des violations les plus répandues et les plus flagrantes des droits de la personne dans le monde en général et en RDC en particulier. Le programme rencontre également les préoccupations de la politique de l'aide du Canada en :

i. S'attaquant aux taux élevés et inacceptables de violence sexuelle et sexiste auxquels font face les femmes et les filles.
ii. Bâtissant des synergies aux organisations féminines et aux mouvements locaux qui défendent les droits des femmes.
iii. Aidant le Ministère du Genre à jouer le rôle actif dans l'orientation devant conduire à la formulation des politiques publiques qui répondent aux besoins des femmes et des hommes de manière équitable
iv. En fournissant des données probantes devant soutenir de prise des décisions adéquates.

II. STRATÉGIE (1/2 PAGE À 3 PAGES)

- **Au niveau individuel** : Si les victimes des VBG bénéficient d'un ensemble de services intégrés dans les One Stop Centers, leur situation de précarité sera améliorée. Par ailleurs, l'éducation et les campagnes médiatiques contribueront au renforcement des connaissances des femmes, et des jeunes filles et garçons sur les violences basées sur le genre. Les compétences acquises dans le domaine des droits de la femme contribuent à la prévention et la protection des femmes et jeunes filles contre les violences basées sur le genre.
- **Au niveau social/communautaire** : Si les systèmes communautaires de dialogue et de soutien existants sont renforcés par des mécanismes de prévention et de protection pour mieux traiter les VBG, alors les normes sociales et cultures évolueront vers plus d'équité entre les hommes et les femmes, les attitudes favorables aux violences basées sur le genre changeront, la stigmatisation s'atténuera, et les communautés seront plus solidaires. Bien que socialement difficile et politiquement risqué, il faut mener le plaidoyer et pousser pour déconstruire les normes sociales et barrières cultures qui empêchent la réalisation de l'égalité des genres.

- **Au niveau institutionnel** : Si les institutions publiques et celles de la société civile sont sensibilisées pour informer et éduquer les populations sur les VBG et adopter des réformes législatives et institutionnelles, aussi bien pour mieux faire connaître et respecter les lois et les réglementations en vigueur sur la lutte contre les violences basées sur le Genre, alors elles seront perçues aux yeux des victimes et du public comme des structures crédibles de prévention et de défense des droits des victimes.

Pour atteindre ces objectifs, ce Programme s'articule autour de trois composantes :

- **Composante 1** sur la Prévention, le changement de comportement et l'éducation, axée sur les communautés et les leaders communautaires;
- **Composante 2** sur la réplication des One-Step Centers en se focalisant sur la meilleure approche pour institutionnaliser ce modèle et renforcer la capacité de l'État pour sa mise en œuvre afin d'assurer sa durabilité;
- **Composante 3** sur la Coordination qui s'articule autour (i) des cadres de concertation ; (ii) de la collecte des données ; et (iii) de la coordination entre provinces.

L'initiative des OSC devra être intégrée dans les structures sanitaires de la RDC pour leur pérennisation et leur durabilité. Toutefois la réinsertion socioéconomique ne pouvant pas se dérouler en milieu hospitalier, un guichet de pré-réinsertion fonctionnera au sein des Centres pour faciliter le processus de référencement et contre référencement avec les autres volets de prise en charge (médical, juridique et psychosocial). Ce dispositif sera complété par la formation de relais communautaires pour assurer le suivi des bénéficiaires dans l'exercice des Activités Génératrices de Revenus (AGR) au niveau de leurs communautés. Les victimes mineures identifiées au niveau des OSC seront encouragées et accompagnées à reprendre le chemin de l'école pour celles qui sont encore à l'âge scolaire. De façon spécifique, l'appui à apporter aux bénéficiaires sera basé sur les potentialités et opportunités de chaque zone afin de bâtir des chaînes de valeurs locales.

Dans le cadre du Programme Tupinge Ubakaji, 989 victimes ont été ré-scolarisées avec l'appui du Gouvernement Canadien. Le taux de réussites situé au-delà de 90% prouve le souci des mineures et l'engagement de leurs parents en faveur de la continuité des études après le cauchemar connu. Au cours de deux dernières années scolaires 32 jeunes filles appuyées par le Programme ont obtenu leurs diplômes d'État (équivalent du baccalauréat). Pour des raisons financières, seules 11 parmi elles ont pu se faire inscrire pour entreprendre des études supérieures. Pour ce programme, l'appui aux victimes mineures consistera à (i) assurer la ré-scolarisation (mise à disposition des kits scolaires, paiement dégressif des frais scolaires par le projet), (ii) appuyer les parents des victimes à développer des activités économiques pour reprendre la charge de la scolarisation après la fin du projet et (iii) appuyer les établissements scolaires partenaires pour le développement des mécanismes devant permettre le maintien des victimes dans le système scolaire (AGR scolaires, activités sportives, culturelles dont les revenus serviront à soutenir la scolarisation des victimes et autres enfants vulnérables). A cet effet une implication du Ministère de l'Éducation et celui des affaires sociales sera indispensable dès la conception du Programme pour des actions et mesures concrètes et concertées nécessaires pour la ré-scolarisation et maintien des victimes mineures à l'école. Outre le Gouvernement, les organisations caritatives, philanthropiques, les entreprises (dans le cadre de leur responsabilités sociales) locales, nationales et au besoin internationales seront être mobilisées pour soutenir par des bourses d'excellence la scolarisation des victimes mineurs.

Cependant, l'institutionnalisation des One Stop Centers requiert un cadre juridique qui définit, entre autres choses, les conditions d'intégration dans les structures de santé; la protection des données et des renseignements personnels ; le partage de l'accès aux données et l'échange de données entre organismes. Elle visera le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs nationaux, au niveau communautaire, des organisations de la société civile, de la prestation de service, des institutions en charge de la coordination afin de pérenniser l'impact de l'action de lutte contre les VBG en RDC. Le projet fournira un appui à la rationalisation, uniformisation, redynamisation et alignement avec les politiques nationales des acteurs de lutte contre les VBG en renforçant la coordination nationale de cette lutte afin de réduire toute fragmentation et duplication et assurer une réponse globale, rapide et efficiente.

Fonctionnement

a) Mode de sélection des partenaires de mise en œuvre

Les partenaires de mise en œuvre sont sélectionnés sur base des procédures des Agences des Nations Unies selon des critères compétitifs et sont soumis à une évaluation de leurs capacités afin d'orienter le management sur le choix de la

modalité de partenariat et de gestion des fonds pour la mise en œuvre du projet. La mise en place de ces structures tient compte du taux de fréquentation des survivants dans les OSC existants qui sont situé dans des structures médicales.

La prise en charge d'une survivante de violence sexuelle suit le circuit suivant :

- La réception du survivant dans le OSC pour indentification et orientation directe vers le médecin traitant.
- Le médecin traitant, hormis son intervention qui implique l'intégration d'une composante psychosociale en termes d'accueil et soutien émotionnel basique selon protocole nationale de prise en charge, analyse si le survivant est en état de choc traumatique pour l'orienter à la prise en charge psychologique. Le médecin documente le cas selon les outils de la base de données national. Il utilise un code qui permet la garde de la confidentialité.
- Le psychologue fait le counseling de l'individu et il établit le plan de suivi du cas avec le survivant pour son autorise en charge. La prise en charge psychosociale assure la gestion du cas, de façon holistique et il le transfert à son tour à la clinique juridique. Le psychologue complète le formulaire d'admission et évaluation du survivant. Il utilise le même code que le médecin qui permet la garde de la confidentialité.
- La clinique juridique explique les différentes possibilités à la personne, et si elle veut porter plainte, la clinique saisit à son tour un OPJ qui, en même temps, fait la réquisition à médecin. Pendant cette phase, la victime est assistée par un Avocat du Bureau de Consultations gratuites de l'Ordre des Avocats. Le médecin document le cas selon les outils de la base de données national. Il utilise le même code que le médecin et le psychologue qui permet la garde de la confidentialité pour les fins statistiques.
- La réinsertion étant la porte de sortie analyse le cas au regard d'un criterium prédéfini et soumet au Comité de sélection. Le cas est documenté selon les outils de la base des données nationales. La même codification de l'incident et du survivant que le médecin, le psychologue et la clinique juridique est utilisé.

b) Paquet d'activités développés dans un OSC

Pour la prise en charge médicale

Le projet utilisera les stratégies communautaires avancées, y compris à travers les relais communautaires, pour pouvoir assurer un référencement dans le délai requis de 72h suivant chaque incident de viol.

- Application du protocole national pour la prise en charge clinque du viol
- Mise à disposition des kits post-viol
- Référencement médical pour toutes conséquences des violences sexuelles allant au-delà de la prise en charge clinique du viol, par exemple la prise en charge des grossesses issues de viol, des IST, y compris le VIH, conséquences des avortements et fistules obstétricales. Ceci sera possible par l'appui en complémentarité d'autres projets et programmes sur la santé sexuelle et reproductive ciblant les mêmes OSC
- Détection et référencement des signes des autres type de violences et prise en charge conséquent, notamment des violences physiques perpétrées par le paritaire intime

Pour la prise en charge psychosociale

Les relais communautaires assureront la détection des incidents de VBG et leur référencement vers les services disponibles dans les OSC.

- Gestion de cas (accueil, accompagnement, plan de suivi) de toutes les étapes et jusqu'à la guérison
- Accompagnement dans le référencement
- Conseilling
- Référencement vers l'accompagnent en santé mentale si nécessaire
- Médiation si nécessaire, y compris en accompagnement dans la réinsertion
- Déchargement des cas et visites de suivi post-guérison

Pour l'accompagnement juridique et judiciaire

Dans le but de s'assurer que les victimes de violences sexuelles ont systématiquement recours au système judiciaire et aux agents de l'application de la loi pour bénéficier d'une protection juridique et judiciaire de qualité, la clinique juridique mettra en œuvre notamment les activités suivantes :

- Organiser des séances d'alphabétisation juridique et de vulgarisation des instruments juridiques sur les survivant(e)s ;
- Organiser des émissions radio sur les droits des femmes, les VBG et les mécanismes légaux et judiciaires de protection des survivants ;
- Organiser des émissions radio sur l'existence de la clinique et des services qu'elles proposent ;
- Assurer la permanence des services dans les cliniques juridiques et les orientations nécessaires ;
- Assurer l'accompagnement juridique et judiciaire des survivant(e)s de VBG.

Pour la réinsertion socio-économique

Afin de mettre en œuvre la réinsertion au sein du OSC, la structure sélectionnée réalisera les activités suivantes :

- Mettre en place un comité de sélection et de suivi des bénéficiaires ;
- Accéder au registre des victimes et procéder à leur identification physique ;
- Analyser le profil et les besoins des survivant(e)s ;
- Procéder à la pré-qualification des activités génératrices de revenu choisies ;
- Appuyer les bénéficiaires dans l'élaboration de leur business plan ;
- Orienter et accompagner les bénéficiaires dans des formations en métier ;
- Assurer le coaching et le suivi de proximité pour la bonne réussite de la réinsertion socio-économique.
- Appuyer les évaluations socio-économiques des bénéficiaires pour apprécier leur niveau d'autonomisation.

En dehors de ces activités de pré réinsertion qui se déroulent au sein du OSC, les gestionnaires de guichet réinsertion collaboreront avec les relais communautaires pour la mise en œuvre et le suivi des activités de réinsertion proprement dites au niveau des communautés. Il s'agira entre autres de :

- Assurer la mise à disposition des kits, le coaching en gestion et suivi de démarrage des AGRs par les bénéficiaires :
- Assurer le suivi scolaire des mineures appuyées :
- Assurer le suivi de la mise en place et développement des activités économiques des établissements scolaires pilotes et des groupements d'intérêt économique et des groupements des MUSO pour les femmes :
- Assurer le coaching et le suivi de proximité pour la bonne réussite de la réinsertion socio-économique et scolaire.

c) Collaboration entre les partenaires au sein de l'OSC

Les formations sanitaires acceptent de rendre disponible les espaces ou les locaux au sein de l'hôpital afin de permettre la réalisation des activités de trois autres prises en charge. Les frais d'aménagement des locaux sont pris en charge par le programme. Les structures de mise en œuvre travaillent en étroite collaboration avec les services médicaux et psychosociaux effectifs au sein de l'hôpital afin de s'assurer que la chaîne de référencement est effective et respectée. Une note d'orientation est validée et signée conjointement par toutes les structures et la Direction de la formation sanitaire.

Des hôpitaux de référence seront choisis pour leur renforcement ou pour la mise en place des « One Stop Centers » dans les zones sélectionnées par le nouveau programme. Le programme précédent « Tupinge Ubakaji » financé par le gouvernement Canadien a eu des résultats encourageants à ce niveau qui permettront au nouveau programme de consolider les acquis et /ou de créer de nouvelles structures de CSIM si nécessaire. A titre d'exemple, en province du Nord-Kivu dans la ville de Béni, l'hôpital général est devenu la première structure de référence dans tout le territoire pour la prise en charge des victimes/survivantes de violences sexuelles. Depuis 2014, l'hôpital est accompagné par ce programme dans la prise en charge des victimes de violences sexuelles sur le plan médico-psychosocial, mais également pour des interventions chirurgicales liées aux VBG. Le One Stop Center de l'hôpital de Gesom référence de la ville de Goma, financé par ce programme, est aussi cité en exemple. Par conséquence, les OSC existants seront renforcés et de nouveaux CSIM-VBG mis en place dans des structures hospitalières des zones sélectionnées.

Couverture géographique du programme

Une approche modulaire a été retenue en fonction des critères de choix des zones d'intervention pour répondre graduellement aux besoins des provinces identifiées. La sélection des zones géographiques doit répondre à l'un des trois critères suivants :

1) La capitalisation et l'amplification des acquis pour la pérennisation des activités du programme. Les provinces de l'Est (Nord et Sud Kivu) répondent à ce critère en raison de l'existence de plateformes multisectorielles (One Stop Center) sur la sensibilisation, la prévention, la prise en charge médicale et psychosociale, les accompagnements juridiques et judiciaires.

2) La consolidation des activités existantes mais pas suffisantes pour répondre efficacement aux besoins des victimes de VBG, et les zones de tension avec un taux élevé de VBG. Les services à fournir vont se focaliser sur la composante 2 de préférence au sein de structures médicales existantes. Le Tanganyika, l'Ituri et Kinshasa répondent à ce critère. Kinshasa sera le lieu où sera implantée la coordination technique du projet et un important travail pour l'institutionnalisation devrait y être mené, ainsi que des interventions dans le cadre de la composante 3.

3) L'absence totale d'activités et de structures sur les VBG impliquant une offre de service total. Dans ce cadre, ce sont les interventions de la composante 1 qui y seront prépondérantes et c'est la province de Tanganyika qui répond à ce critère.

Composante	Kinshasa	N Kivu	S Kivu	Ituri	Tanganika	Kasai C	Justificatif
Composante 1 :	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	Les activités de prévention seront menées dans toutes les provinces parce qu'elles constituent un préalable à celles de la réponse en matière de SGBV.
Composante 2 :	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	Les OSC du N-Kivu, S-kivu et Ituri existant seront appuyés. 3 autres seront expérimentés dans le Tanganika, au Kasai et à Kinshasa. L'expérience de l'Est sera dupliquée à l'Ouest.
Composante 3 :	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	La coordination se fera au niveau national, provincial et territorial ou local.

Les services de réinsertion seront déployés aux côtés des autres services de prise en charge des victimes dans les zones ciblées par le Programme au niveau des 6 provinces prioritaires (Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri, Tanganyika, Kasaï Central, Kinshasa).

Lutter contre les Violences Basées sur le Genre en RDC dans l'optique d'un changement durable nécessite une volonté politique et une intervention holistique impliquant diverses parties prenantes. Dans le cadre du programme de lutte contre les VBG, les principales parties prenantes sont le gouvernement représenté par 5 structures ministérielles (Genre, Santé, Justice et Enseignement primaire et secondaire), les Agences d'exécution (PNUD et UNFPA). Le partenariat/association avec des partenaires extérieurs s'effectuera selon les avantages comparatifs et les valeurs ajoutées de chaque organisation et concernera entres autres :

- La prévention ;
- La mise en œuvre ;
- La mobilisation des communautés ;
- L'engagement des familles ;
- La participation et le leadership des représentants de la communauté.

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS (1 PAGE ½ À 5 PAGES)

Résultats escomptés

Objectifs du Programme

L'objectif global du programme conjoint est de contribuer à la réduction des Violences Basées sur le Genre (VBG) par la prévention ainsi que l'amélioration de la prise en charge holistique des victimes et survivantes de manière efficace et coordonnée

Les Objectifs spécifiques du Programme sont :

- Engager les hommes, les femmes et les jeunes à adresser les normes sociales et culturelles défavorables sur la violence sexiste et promouvoir le changement de comportement;
- Assurer l'institutionnalisation des services intégrés de prise en charge des VBG (One Stop Center) ;
- Renforcer l'efficacité de la coordination nationale, provinciale et territoriale afin de permettre aux acteurs de la violence sexiste et non sexiste de mettre en place des cadres nationaux, d'assurer la qualité et la réponse.

Résultats du programme conjoint

Le projet conjoint de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) est articulé autour 3 composantes – prévention, réplication et coordination – et structuré autour des résultats suivants :

Composante 1 – Prévention

Effet 1 du programme conjoint : Les communautés et la société en général adoptent des attitudes, des normes et des pratiques qui soutiennent la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et empêchent effectivement les incidents liés à la survenue des VBG

Produit 1.1 : Les communautés locales connaissent et comprennent les droits des femmes, les violences basées sur le genre, et sont conscientes des mécanismes légaux et judiciaires en place pour leur protection.

Activités prévues :

- Produire les supports de communication pour les sensibilisations communautaires, les campagnes et toutes autres activités de vulgarisation des concepts, lois et messages clés
- Effectuer des émissions radio et des séries sur les VBG, y compris par les radios communautaires
- Mettre en place des activités créatives, artistiques et de mobilisation de la jeunesse (vidéo-forum, musée à l'aire libre, exhibition photo, vidéo participatifs théâtre populaire, etc.)
- Appuyer les actions de plaidoyer et la célébration des journées internationales commémorative ou de mobilisations en matière de VBG (JIF, 16 jours d'activisme, Journée internationale de lutte contre les violences sexuelles en période de conflit, journée de la petite fille, etc.)
- Utiliser les NTIC pour sensibiliser la société entière sur les VBG
- Renforcer le mécanisme d'alerte précoce des réseaux de protections communautaires

Produit 1.2 : Des mécanismes communautaires de prévention, de résolution et gestion de conflits, ainsi que de prévention et de protection contre les VBG sont mis en place, rendus fonctionnels au niveau local, territorial, provincial et national.

Activités prévues :

- Renforcer les capacités des structures et associations à base communautaire pour mettre en place les mécanismes communautaires de prévention et gestion des conflits et VBG ;
- Identifier les acteurs et actrices porteurs de changement parmi les membres de la communauté afin de créer ou renforcer le réseautage des organisations des femmes et des jeunes pour être acteurs de changement dans la société et dans leur communauté
- Encourager l'engagement positif des leaders politico-administratifs, des instances judiciaires compétentes dans la prévention et gestion des conflits ainsi que dans les VBG et créer des réseaux communautaires engagés en matière des VBG et capables de mobiliser d'autres acteurs sur le mariage précoce et sur les violences sexuelles ;
- Promouvoir des discussions à la base sur les mécanismes communautaires de prévention et gestion des VBG.
- Organiser les dialogues intergénérationnels dans les communautés,
- Appuyer les agents de changement de différentes communautés à planifier, organiser, mettre en œuvre et documenter les activités de mobilisation sociale ainsi que à la mise en place des réseautages et disséminer les messages
- Renforcer les capacités de la société civile et surtout de la jeunesse dans la facilitation des réseautages, des jeunes et des comités des étudiants sur les questions de VBG et l'éducation sexuelle des jeunes et adolescents, y compris dans les centres des jeunes
- Développer un outil informatique (e-tool) à travers la coopération sud-sud pour mettre en œuvre des recherches communautaires participative en matière de lutte contre les VBG
- Conduire le plaidoyer auprès de décideurs et leaders au niveau local, provincial et national, y compris par les résultats des recherches participatives
-

Composante 2 : Réplication OSC

Effet 2 du programme conjoint*:* Les survivantes de violences basées sur le genre reçoivent une assistance intégrée et multisectorielle efficace et coordonnée au sein du One Stop Center.

Produit 2.1 *:* Des mécanismes institutionnels de prises en charge multisectorielle et intégrée sont mis en place et opérationnels.

Activités prévues*:*

- Appuyer la mise en place des services intégrés de prise en charge multisectorielle au niveau de maison de la femme, foyers sociaux ou HGR. (Réhabilitation des bâtiments, équipements, mise en place des services) ;
- Former les prestataires et acteurs intervenants dans les différentes structures sur les principes directeurs pour la prise en charge de VBG ;
- Mettre en place les outils nécessaires pour assurer un meilleur accompagnement des victimes de VBG (procédures et protocoles comprises) ;
- Former les différents acteurs sur la gestion clinique de viol, l'écoute, le counseling, l'accompagnement psychosociale ;
- Renforcer les capacités des cliniques juridiques et les Barreaux afin d'apporter l'accompagnement juridique et judiciaire de qualité aux victimes de VBSG passées dans les ONE STOP CENTER ;
- Appuyer le déploiement et/ou le renforcement des capacités des structures d'appui à la réinsertion socioéconomique des bénéficiaires du Programme ;
- Appuyer le fonctionnement de la ligne verte pour la dénonciation des cas de VBG, la formation des opérateurs sur les mécanismes de référencements et les principes directeurs en VBG et la sensibilisation des populations à son utilisation
- Organiser les consultations et deux atelier nationaux de validation des outils en matière des VBG, y compris le certificat médico-légal, et de s'accorder sur le paquet des services essentiels à offrir et les procédures opérationnelles standards de réponse aux VBG

Produit 2.2 *:* Les survivantes de VBG bénéficient d'une assistance intégrée et multisectorielle (judiciaire et juridique, médicale, psychosocial et socioéconomique) dans les One Stop Center.

Activités prévues*:*

Apporter une assistance juridique et judiciaire gratuite aux victimes de VBSG passées dans les ONE STOP CENTER au travers les cliniques juridiques et les Bureaux de Consultations Gratuites.

- Organiser un atelier avec les barreaux des zones d'intervention du Programme et l'Ordre National des Avocats pour discuter des modalités de mise en place / et ou fonctionnement des BCG en collaboration avec les OSC ;
- Former les avocats et défenseurs judiciaires sur les droits des femmes, les VBSG et l'accès à la justice pour les femmes ;
- Appuyer la mise en place et le fonctionnement des Bureaux de Consultations Gratuites ;
- Plaidoyer en faveur de l'adoption du projet de loi sur l'assistance judiciaire au niveau du Parlement.
- Renforcer la réponse judiciaire d'urgence dans les cas de VBSG documentés dans les ONE STOP CENTER.
- Soutenir technique et logistique lors des missions d'enquête mixtes de la Police de Lutte contre les VS (EPEPVS) et les Cellules Spéciales de lutte contre les VS des Parquets (CSLVS) pour les cas documentés dans les One Stop Center.
- Soutenir technique et logistique lors des audiences foraines des cas documentés dans les One Stop Center.
- Soutenir les mesures de protection des victimes et des témoins au sein des One Stop Center.
- Organiser le Monitoring judiciaire et les Enquêtes de perception sur la lutte contre les VBG.
- Renforcer les capacités des structures médicales et de l'action sociale pour la prise en charge médicale et psychosociale intégré des survivants de VBG
- Approvisionner les structures médicales en médicaments et équipements ;
- Développer un module de gestion de cas et ses outils et former les personnels des SIM VBG ;
- Renforcer les prestataires de service en gestion holistique de cas des VBG, accompagnement psychosociale et psychologique, en gestion clinique du viol ;
- Appuyer le PNSR et le PNSME dans la supervision et le suivi de la prise en charge ;
- Assurer la gestion des cas des VBG et la prise en charge médicale et psychosociale intégré des survivants de VBG
- Développer un module de gestion de cas et ses outils
- Assurer la prise en charge des survivants au niveau médical, psychosocial et psychologique y compris les cas complexes réparation des cas de fistules, accompagnement des grossesses, accouchement assisté, prises en charge des conséquences d'avortement, etc.

- Développer les initiatives en faveur de l'entreprenariat féminin, l'autonomisation économique des femmes et notamment les victimes des VSBG qui bénéficient d'une formation professionnelle qualifiante ou ré-scolarisation.
- Appuyer le déploiement et/ou le renforcement des capacités des structures d'appui à la réinsertion socioéconomique des bénéficiaires du Programme ;
- Identifier et appuyer le développement des chaines des valeurs dans les zones d'intervention du Programme et accompagner les bénéficiaires dans la création/gestion d'activités économiques ;
- Accompagner les bénéficiaires dans la mise en place des groupements d'intérêt économique (GIE) pour les femmes, renforcer leurs mécanismes de financement et faciliter leur réseautage.
- Accompagner les responsables scolaires dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et procédures en faveur de la scolarisation des enfants vulnérables compris les victimes des VSBG (la prise en charge des frais de scolarisation se fera de manière décroissante par le projet et progressivement croissante par les parents le temps de la maturation de leurs AGR ; à cet effet, le projet prendra en charge 100% des frais scolaires au premier trimestre / les parents 0%, 75% au second trimestre / les parents 25%, 50% au troisième/les parents 50% puis 25% au premier trimestre de l'année suivante / les parents 75%, le trimestre suivant : 0 % pour le projet / 100% par les parents);
- Soutenir les efforts des parents et renforcer leurs capacités pour la ré-scolarisation des enfants victimes des VBG

Composante 3 : Coordination

Effet 3 du programme conjoint *:* Le mécanisme national unifié au niveau politique et opérationnel (central et décentralisé) de lutte contre les violences basées sur le genre facilite une réponse coordonnée, rapide et de qualité.

Produit 3.1 *:* Les structures de coordination de la lutte contre les VBG au niveau central et décentralisé sont opérationnelles et sont dotées des capacités et outils nécessaires pour assurer une coordination efficace des actions dans le domaine des VGB

Activités prévues *:*

- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques du Ministère de Genre, Enfants et Famille sur la coordination ;

- Renforcer la coordination nationale de la lutte contre les violences sexuelles au niveau politique, technique et opérationnel (réunions de coordination, développement des outils, accompagnement technique, appui au fonctionnement) ;
- Développer des outils d'utilisation quotidienne : copies des procédures et politiques nationales (protocoles nationaux de prise en charge, stratégie nationale, plan de lutte contre le mariage précoce etc.), manuels sur les standards internationaux (ex. Principe d'éthique sur les violences sexuelles de l'OMS, Directive VBG IASC, paquet essentiel VBG – UNFPA/ONU-Femmes/WHO, Normes minimales VBG en situation d'urgence/UNFPA etc.) cartographies, listes de contacts, rapports d'analyses de la situation et de la réponse apportée etc. ;
- Développer un manuel de coordination VBG à l'usage des personnes en charge de la coordination centrale, provinciale et territoriale
- Renforcer les capacités des membres et organisations de la société civile sur les outils de coordination (procédures et politiques nationales, standards internationaux, y compris en matière de réponse humanitaire) pour une meilleure contribution dans la coordination VBG
- Développer et compléter une base de données des compétences en matière de VBG ;
- Organiser les rencontres de coordination des acteurs opérationnels du projet et les visites conjointes ;

Produit 3.2 *:* Les données de qualité sur la VBG sont disponibles et utilisées dans la coordination, le plaidoyer, la prise des décisions et suivi évaluation des actions de lutte contre les VBG

Activités prévues *:*

- Assurer le suivi et évaluation, selon les études de base (établissement de la situation de référence), les missions conjointes de suivi avec la partie nationale, les comités de pilotage et revue annuelle, évaluation à mi-parcours et finale (ou revue approfondie) ; (lead Ministère du Genre, enfant et famille + PNUD/UNFPA conjointement)
- Organiser le monitoring judiciaire et les enquêtes de perception sur la lutte contre les VBG ; (Ministère de la Justice et PNUD)
- Recueil de récits de changements significatifs ; (PNUD/UNFPA)
- Appuyer au fonctionnement de la base de données nationale VBG, son actualisation et le développement des outils complémentaires dans 6 provinces (son actualisation, équiper en kits informatiques et en panneau solaires des structures en charge de la collecte au niveau provinciale et appuyer l'analyse, traitement et diffusion de données et informations sur les VBG assurer la publication de données VBG dans l'annuaire statistique national) (UNFPA)
- Produire des rapports VBG, appuyer l'actualisation des programmes et politiques et conduire des études informant les acteurs pour améliorer la réponse globale VBG (Ministère du Genre, enfant et famille/UNFPA)
- Développer un répertoire des bonnes pratiques sur les VBG pour le partage de connaissance (Ministère du Genre, enfant et famille/UNFPA)
- Conduire une étude sur l'utilisation du langage dans la société, les médias et la communication publique en RDC permettant de travailler sur les facteurs déterminants influençant ce langage (UNFPA/Oxfam/consultant)
- Appuyer le Reporting dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 1325, 1820, 1960, de la CEDEF, du Beijing, de l'EPU, etc. (Pour les rapports concernant la partie nationale : Ministère du Genre, enfant et famille, pour les rapports « shadow » de la société civile UNFPA appuiera la mobilisation des ONG, pour les contributions Onusiennes PNUD et UNFPA participeront sous lead de MONUSCO, ONU-femmes ou BCNDH selon type de contribution
- Appuyer la finalisation et la diffusion de la SNVBG ainsi que la diffusion du plan d'action contre les mariages précoces

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

Composantes/ Effets	Produits	Commentaires	Montant ($CAN)	% du coût total de l'initiative
Effet/Composante 1	**Produit 1.1:** Les communautés locales connaissent et comprennent les droits des femmes, les violences basées sur le genre, et sont conscientes des mécanismes légaux et judiciaires en place pour leur protection.		1 378 880	**20%**
	Produit 1.2: Des mécanismes communautaires de prévention, de résolution et gestion de conflits, ainsi que de prévention et de protection contre les VBG sont mis en place, rendus fonctionnels au niveau local, territorial, provincial et national.		3 372 220	
Effet/Composante 2	**Produit 2**.1: Des structures institutionnelles de prises en charge multisectorielle et intégrée sont mises en place et opérationnelles.	Cadre légal, protocoles d'opérationnalisation ; Installation SIM-VBG ; Renforcement des capacités	2 003 834	**40%**
	Produit 2.2: Les survivantes de VBG bénéficient d'une assistance multisectorielle (judiciaire et juridique, médicale, psychosociale et socioéconomique)	Assistance judiciaire et d'une protection juridique et judiciaire de qualité, Prise en charge médicale et psychosociale, et bénéficient de soins appropriés et de qualité, Réinsertion formation professionnelle et scolarisation	3 550 750	
Effet/Composante 3	**Produit 3.1 :** Les structures de coordination de la lutte contre les VBG au niveau central et décentralisé sont opérationnelles et sont dotées des capacités et outils nécessaires pour assurer une coordination efficace des actions dans le domaine des VGB.		737 567	**15%**
	Produit 3.2 : Les données de qualité sur la VBG sont disponibles et utilisées dans la coordination, le plaidoyer, la prise des décisions et suivi évaluation des actions de lutte contre les VBG		1 962 433	

Composantes/ Effets	Produits	Commentaires	Montant ($CAN)	% du coût total de l'initiative
Gestion/Coordination Projet	Gestion opérationnelle et financière optimale basée sur les résultats		**2 936 666,67**	**16%**
S & E	Suivi et évaluation		**50 000,00**	
	Total cout programme		**13 500 000**	**92%**
	Frais Agent Administratif (MPTF Office)		**180 000**	
	GMS (Overhead - 8%)		**1 333 333**	
	Coût total de l'initiative		**18 000 000**	

Nombre des OSC mis en place :

Province	Nombre de OSC existants	Nombre de OSC à mettre en place	Total OSC à appuyer par le Programme
Kinshasa	**0**	**1**	**1**
N-Kivu	**2**	**1**	**3**
S-Kivu	**1**	**1**	**2**
Ituri	**2**	**0**	**2**
Tanganyika	**0**	**1**	**1**
Kasai-Central	**0**	**1**	**1**
Equateur	**0**	**0**	**0**

N°	Volets de prise en charge	Cible prevue	%	Observations
1	**Prise en charge médicale**	**10 731**	**60%**	Selon la base de données nationale VBG les acteurs VBG assistent chaque année (20010-2017) Les survivants de violences sexuelles sont entre 40 et 70 % selon zones d'intervention (et type de programme en cours) Les autres types de VBG ont rarement besoins d'une PEC médicale Une synergie sera développée pour les références médicales complexes, et cette prise en charge sera assuré en complémentarité avec d'autres programme sur la santé sexuelle et reproductive pendant au moins les premières deux ans de ce projet dans les 7 one stop centre du projet
2	**Prise en charge psychosociale**	**17 885**	**100%**	Tout survivant doit bénéficier d'une pec psy car le modèle de PEC multisectoriel Prévoit que la gestion de cas soit faite à travers La PEC psychosociale On peut estimer la fréquentation de service de chaque one stop center à 200 survivant Par mois (environ 2 par jour selon la fréquentation actuelle des ONE stops existants) Au Nord et Sud Kivu, ce volet sera exécuté en complémentaire avec l'appui en cours dans deux one-step center appuyé jusqu'à 2019 par les Pays Bas...
3	**Accompagnement juridique**	**2 683**	**25%**	Il s'agit de 30% des VBG qui sont punissable par la loi, donc en hypothèse 30% des VS Selon la base de données nationales entre janvier et aout 2017, ce sont 22% de survivants qui demande la PEC Juridico-judiciaire. Ce projet veut augmenter la cible à 30% pour améliorer l'Accès à la justice et contribuer à la lutte contre l'impunité
4	**Réinsertion socioéconomique et scolaire**	**5689**	**53%**	Selon la base de données nationales entre janvier et aout 2017, moins de 1% de

				Survivants ont bénéficié d'une réinsertion socio-économique ou scolaire. Etant ce service peu disponible en RDC, le projet vise substantiellement améliorer cela
4.1	*Mineurs à scolariser*	***1660***	***29,18%***	*Ré-scolarisation directe*
4.2	*Parents des mineurs (Kits AGRs)*	***1660***	***29,18%***	
4.3	*Survivantes majeures (Kits AGR)*	***1240***	***21,80%***	
4.4	*Mineurs à scolariser via revenus des AGRs scolaires*	***440***	7,70%	*Ré-scolarisation indirecte via les revenus des AGR scolaires*
	Survivantes majeures (appui Kits AGR à partir des Caisses de solidarité /GIE - OSC)	***689***	12,10%	

Partenariats

La mise en œuvre du programme est sous la responsabilité du PNUD et du FNUAP, sous la coordination du PNUD. Les agences travailleront avec des partenaires spécialisées en matière de sensibilisation, de mobilisation communautaire, de communication pour le changement de comportement, en technique de cohabitation pacifique et résolution de conflit, masculinité positive et engagement d'hommes et de garçons, de prise en charge des survivants de VBG sur le plan médical, psychosocial et juridique, et en réintégration familiale, sociale, scolaire et communautaire. La répartition des rôles se définira suivant le principe des avantages comparatifs et de la valeur ajoutée tout en évitant les doubles emplois. Ainsi :

Le **PNUD** a pour mandat l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités. L'action du PNUD est guidée par les principes fondateurs qui déterminent son approche du développement et dont il est redevable, à savoir l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en faisant comprendre qu'il ne saurait y avoir de développement humain durable que si les femmes et les jeunes filles sont en mesure de participer à la vie de la société sur un pied d'égalité avec les hommes. Le PNUD se concentre directement sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en l'intégrant dans les trois domaines thématiques clés de l'organisation: Développement durable; Gouvernance démocratique inclusive et efficace; et la Prévention des risques et la Résilience. De plus, le PNUD est bien placé pour le renforcement de la capacité interne du gouvernement à coordonner et à rendre compte des résultats en matière d'égalité des sexes bien ainsi le renforcement de la capacité des institutions comme le pouvoir judiciaire et la police, à mettre en œuvre les politiques et les programmes qui traitent de la violence domestique. En RDC, le PNUD travaille dans le cadre de programmes de lutte contre les VBG depuis plus d'une dizaine d'années et a notamment coordonné le Programme Conjoint de lutte contre l'impunité, d'appui aux victimes de violences basées sur le genre, et d'autonomisation des femmes à l'Est de la République démocratique du Congo, « Tupinge Ubakaji ». Le Bureau Pays du PNUD en RDC a obtenu la certification « Gold » du Gender Equality Seal en 2016, à la suite d'un processus lancé par le Siège du PNUD qui consiste à évaluer en deux étapes les résultats atteints par les différents bureaux en matière d'intégration du genre. Le PNUD à un Bureau central à Kinshasa et trois bureaux opérationnels à Goma, Bukavu et Bunia avec une présence supplémentaire en fonction des besoins des différents projets mis en œuvre dans différentes provinces en RDC, tant à l'Est qu'à l'ouest.

L'**UNFPA** travaille essentiellement dans le cadre de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Le mandat de l'UNFPA comprend une cible axée sur la lutte contre la violence sexiste, l'égalité entre les sexes et la promotion des droits en matière de santé sexuelle et reproductive. L'UNFPA travaille avec une approche continue sur la violence sexiste entre l'action humanitaire et le développement et insiste particulièrement sur un système intégré de développement des capacités à large échelle pour les acteurs qui s'attaquent à la violence sexiste. Cela inclut les investissements dans le développement des services transversaux essentiels sur la violence à l'égard des femmes et des filles (2015), des normes minimales sur la violence sexiste en cas d'urgence (2015), des lignes directrices IASC mises à jour (2015). L'UNFPA coordonne le système de gestion de l'information de la VBG (GBVIMS) depuis 2008 et soutient la coordination de la VBG dans le contexte humanitaire et de développement. En RDC, l'UNFPA met en œuvre un programme de lutte contre la violence basée sur le genre depuis 2004 grâce à l'aide des financements des nombreux bailleurs des fonds dont le Canada. Ainsi l'UNFPA a développé une expertise en matière de:

- Collecte de données sur les VBG en accompagnement du MINGEFE qui dispose désormais d'une base de données nationale fonctionnelle depuis 2010 ;

- Gestion de cas des VBG par l'accompagnement d'au moins 76 000 survivants avec un accent sur le développement du volet psychosocial et médical renforcement de capacités des prestataires de service, surtout en gestion clinique du viol ;

- Méthodologie et de technique de prévention des VBG ciblant les entités nationales de sécurité (FARDC, PNC), appliquant l'engagement des jeunes et des leaders communautaires contre les mariages précoces et les violences sexuelles et la promotion des droits en matière de santé de reproduction.

L'UNFPA a reçu un soutien du Canada en matière de collecte de données et de soins médicaux et psychosociaux pour les survivants dans le cadre du projet « Tupinge Ubakaji». En 2017, l'UNFPA est en train de mettre en œuvre des projets de lutte contre les VBG dans 10 provinces du pays. L'UNFPA a un Bureau central et trois bureaux

opérationnels à Goma, Lubumbashi et Kinshasa avec une présence supplémentaire en fonction des besoins du projet, actuellement à Kalemie, Bukavu et Bunia.

L'**UNESCO** utilise les 4 piliers de son mandat que sont l'Éducation, la Culture, les Sciences sociales et la Communication, pour répondre de manière pertinente et soutenable aux différents contours de la problématique des VSGB. A cet égard, dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles, l'UNESCO apporte une contribution dans l'orientation de la méthodologie de la Communication pour le Changement de Comportement (CCC), à travers l'élaboration d'une stratégie nationale de CCC, assortie de modules de formation pour son opérationnalisation. Ce processus, qui repose fondamentalement sur des recherches contextualisées soutenues par les universités locales et les communautés, focalise ses interventions sur 4 axes : Individuel, Communautaire, Institutionnels et Partenaires.

Search for Common Ground (SFCG), connue localement sous le nom de Centre Lokole, a commencé ses travaux en 2001 à l'appui du Dialogue inter-congolais, pierre angulaire du processus de paix qui a débuté à Lusaka en Zambie en 1999. SGCG travaille maintenant à renforcer la paix en RDC en transformant le comportement des parties prenantes clés et de la population en général, en ciblant les décideurs et les personnes influentes clés aux niveaux national, provincial et communautaire. Search a quatre bureaux principaux à Kinshasa, Bukavu, Goma et Kalemie, trois sous-bureaux à Dungu, Bunia et Gbadolite, et un personnel de plus de 100 experts nationaux et internationaux, gérant un portefeuille de 15 projets avec un budget annuel de $7m. Avec l'appui de divers donateurs clés, y compris le gouvernement des États-Unis, DfID, le ministère néerlandais des Affaires étrangères, l'Union européenne, les agences des Nations Unies, les fondations privées, le Fonds de Cohérence pour la stabilisation de la RDC et la Banque mondiale, Search utilise une gamme d'outils pour changer les comportements et réponses au VBG, y compris la recherche d'action participative, les outils multimédias, les programmes de théâtre innovants, les séances de cinéma mobile acclamées, et le dialogue public.

Pour **OXFAM**, les droits des femmes sont au cœur de son mandat. Oxfam a lancé plusieurs initiatives sur la violence sexiste, la participation politique et l'autonomisation économique des femmes, et travaille avec une approche qui soutient le leadership transformationnel des femmes. Oxfam a récemment lancé une campagne mondiale " ENOUGH " qui appelle à mettre fin à la violence à l'égard des femmes. En RDC, Oxfam est présent depuis le début des années 60, à travers 8 bureaux opérationnels et un bureau central à Kinshasa, offrant à la fois des programmes d'aide humanitaire et de développement à long terme en matière de genre, de gouvernance, de protection, d'hygiène de l'eau et d'assainissement et de moyens de subsistance. Oxfam a une importante empreinte de programme dans la programmation de genre travaillant sur la VBG, à la fois la prévention et la réponse aux victimes, ainsi que la santé sexuelle et reproductive.

Population Media Center (**PMC)** propose d'utiliser le pouvoir de l'éducation lié au divertissement, à travers la radio pour aborder les principaux problèmes sociaux, sanitaires et environnementaux pour l'une ou l'autre communauté parlant lingala ou kiswahili en République démocratique du Congo, contribuant ainsi à l'avancement de la santé et du bien-être économique de millions de résidents congolais, en particulier les femmes et les enfants. PMC travaille en RDC avec une branche enregistrée à Kinshasa.

Le **GoDRC** : Il a été retenu que le rôle de Coordination de la partie gouvernementale reviendra au Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant, en collaboration avec le Ministère de la Santé Publique qui sera impliqué dans la coordination opérationnelle en raison de la cible concernée par ce programme et de sa transversalité. Toutefois, les Ministères de la Justice, de l'intérieur et de l'Éducation joueront un rôle clé dans tout le processus. Le gouvernement sera impliqué au niveau national, provincial et territorial.

Il est également attendu des organisations non gouvernementales locales et de la société civile un rôle actif dans la mise en œuvre de ce programme. Ainsi, la mise en œuvre du programme fera l'objet d'un partenariat multisectoriel Agences SNU-gouvernement - société Civile. Dans le cadre de ce partenariat, les Agences UN impliquées joueront un rôle de coordination, d'appui et de suivi tandis que les acteurs gouvernementaux et ceux de la société civile joueront essentiellement un rôle clé dans la mise en œuvre effective des activités sur le terrain. La contribution du PNUD et du UNFPA dans ce programme passera notamment par un appui direct ou indirect dans les domaines de :

(i) La coordination technique
(ii) La mise en œuvre des activités
(iii) Partenariat avec les institutions
(iv) La mise en place de mécanismes de financement.

Risques et hypothèses

#	Description	Date Identification	Type	Impact & Probabilité	Mesures de mitigation	Responsable
1	L'aggravation des tensions sociales dues au contexte électoral, pré-électoral et post-électoral pouvant provoquer l'insécurité, l'absence de la cohésion sociale et de l'autorité de l'État.	**Juillet 2017**	**Sécuritaire**	L'insécurité, le manque de cohésion sociale pourraient entrainer le manque de protection de la population civile et exacerber les VBG, en particulier sur les femmes et des filles **Impact:** élevé **Probabilité:** moyenne	Dans les zones d'intervention du projet, il est prévu de mettre en place, les mécanismes communautaires de prévention et de gestion pacifiques des conflits	**Chef de projet et comité de pilotage**
2	L'absence de moyens de subsistance et de perspectives économiques, touchant surtout les jeunes exacerbera les VBG	**Juillet 2017**	**Social**	L'absence de moyens de subsistance et de perspectives économiques, en particulier pour les femmes, ne facilite pas leur autonomisation et ne joue pas en faveur d'inversion des rapports sociaux **Impact:** élevé **Probabilité:** élevée	Le projet travaillera sur la prévention des GBV en sensibilisation les communautés sur les GBV et fournira des opportunités économiques aux survivantes de GBV éligibles	**Chef de projet**
3	Difficulté d'opérationnaliser les One Stop Center dans une approche modulaire dans divers contextes/provinces dans la mesure où ces provinces n'ont pas les mêmes atouts (Infrastructures, personnel qualifié),	**Juillet 2017**	**Opérationnel**	Les One Stop Center étant jusque-là développés à l'Est du pays dans une approche intégrée et holistique, son extension dans d'autres zones pourrait compliquer la mise en œuvre **Impact:** élevé **Probabilité:** moyenne	Le projet renforcera les consultations entre le PNUD et l'UNFPA pour décider sur les options nécessaires. Établissement de procédures et démarches à suivre pour mettre en place un OSC	**Chef de projet**

#	Description	Date Identification	Type	Impact & Probabilité	Mesures de mitigation	Responsable
4	Variabilité du taux d'échange $CAN - USD	**Juillet 2017**	**Opérationnel**	Le projet Tupinge Ubakaji a été pénalisé par la variation du taux d'échange à la hauteur de plus de USD 2 millions **Impact**: élevé **Probabilité**: moyenne	Communication régulière avec le Canada pour anticiper et mitiger l'impact	**Chefs d'agences**
5	Violence encore latente dans certaines zones d'intervention du Programme et/ou extension des activités de la milice.	**Juillet 2017**	**Sécuritaire**	Il existe un risque de niveau moyen d'une recrudescence de la violence dans les zones géographiques ciblées. Cela pourrait avoir un impact sur la mise en œuvre des activités dans certains domaines et/ou la réalisation des résultats escomptés **Impact**: élevé **Probabilité**: moyenne	Identification des domaines d'intervention en fonction des évaluations régulières de la sécurité/politique. Dialogue actif et soutien des autorités locales.	**PNUD/FNUAP**
6	Manque de volonté et/ou de capacité de la contrepartie nationale et/ou bénéficiaires locaux/nationaux	**Juillet 2017**	**Politique/** **Opérationnel**	Risque de niveau moyen de ne pas obtenir l'engagement des institutions nationales/provinciales et des partenaires locaux **Impact**: élevé **Probabilité**: moyenne	Partage immédiat et permanent du programme avec la partie nationale et implication de la partie nationale dans la mise en œuvre du programme pour une meilleure appropriation et engagement des institutions locales et de la hiérarchie correspondante au niveau central dans le développement et la mise en œuvre du programme.	**PNUD/FNUAP**

Implication des parties prenantes

Les partenaires de mise en œuvre sont sélectionnés sur base des procédures des Agences des Nations Unies selon des critères compétitifs et sont soumis à une évaluation de leurs capacités afin d'orienter le management sur le choix de la modalité de partenariat et de gestion des fonds pour la mise en œuvre du projet. La mise en place de ces structures tient compte du taux de fréquentation des victimes dans les structures médicales.

a) La prise en charge d'une victime suit le circuit suivant :

- La réception de la victime à l'hôpital pour indentification et orientation directe vers le médecin traitant.
- Le médecin traitant, hormis son intervention, analyse si la victime est en état de choc traumatique pour l'orienter à la prise en charge psychologique. Le Psychologue fait le counseling de l'individu. Il le transfert à son tour à la Clinique juridique.
- La clinique juridique saisit à son tour un OPJ qui, en même temps, fait la réquisition à médecin. Pendant cette phase, la victime est assistée par un Avocat du Bureau de Consultations gratuites de l'Ordre des Avocats.
- La réinsertion étant la porte de sortie analyse le cas au regard d'un criterium prédéfini et soumet au Comité de sélection. A ce niveau, le nom de la victime est codifié.

b) Paquet d'activités développés dans un OSC

- Pour l'accompagnement juridique et judiciaire

Dans le but de s'assurer que les victimes de violences sexuelles ont systématiquement recours au système judiciaire et aux agents de l'application de la loi pour bénéficier d'une protection juridique et judiciaire de qualité, la clinique juridique mettra en œuvre notamment les activités suivantes :

  - Organiser des séances d'alphabétisation juridique et de vulgarisation des instruments juridiques sur les survivant(e)s ;
  - Organiser des émissions radio sur les droits des femmes, les VBG et les mécanismes légaux et judiciaires de protection des survivants ;
  - Organiser des émissions radio sur l'existence de la clinique et des services qu'elles proposent ;
  - Assurer la permanence des services dans les cliniques juridiques et les orientations nécessaires ;
  - Assurer l'accompagnement juridique et judiciaire des survivant(e)s de VBG.

- Pour la prise en charge médicale et psychosociale
  - Intégrer des services psychosociaux dans les formations sanitaires ciblées ;
  - Offrir des services médico-psychosociaux intégrés aux survivant(e)s de VSBG ;
  - Appui au fonctionnement des formations sanitaires, autres médicaments essentiels, carburant, paiement APS, etc.).

- Pour la réinsertion socio-économique

Afin de mettre en œuvre la réinsertion au sein du OSC, la structure sélectionnée réalisera les activités suivantes :

  - Mettre en place un comité de sélection et de suivi des bénéficiaires ;
  - Accéder au registre des victimes et procéder à leur identification physique ;
  - Analyser le profil et les besoins des survivant(e)s ;
  - Procéder à la pré-qualification des activités génératrices de revenu choisies ;
  - Appuyer les bénéficiaires dans l'élaboration de leur business plan ;
  - Orienter et accompagner les bénéficiaires dans des formations en métier ;
  - Assurer le coaching et le suivi de proximité pour la bonne réussite de la réinsertion socio-économique.
  - Appuyer les évaluations socio-économiques des bénéficiaires pour apprécier leur niveau d'autonomisation.

c) Collaboration entre les partenaires au sein de l'OSC

Les formations sanitaires acceptent de rendre disponible les espaces ou les locaux au sein de l'hôpital afin de permettre la réalisation des activités de trois autres prises en charge. Les frais d'aménagement des locaux sont pris en charge par le programme. Les structures de mise en œuvre travaillent en étroite collaboration avec les services médicaux et psychosociaux effectifs au sein de l'hôpital afin de s'assurer que la chaîne de référencement est effective et respectée. Une note d'orientation est validée et signée conjointement par toutes les structures et la Direction de la formation sanitaire.

Coopération Sud-Sud et triangulaire

Des pays comme le Rwanda, le Libéria, la Sierra Léone et la Côte d'Ivoire ont proposé des modèles ou de solutions sur les VBG en initiant entres autres les Centres de Services Intégré (CIS) ou One Stop Center qui ont fait leur preuve et pourraient servir de base de coopération entre la RDC pour des échanges de connaissances, de compétences ou de savoir-faire technique.

Par ailleurs, la Banque Mondiale a mis en place une Plateforme globale contre les violences sexuelles et sexistes dans les zones fragiles ou en situation de conflit dont l'objectif est de faciliter les échanges de savoir Sud-Sud par le biais d'ateliers et de voyages d'étude annuels, encourager la collaboration transversale au sein de l'institution, rassembler des éléments probants concernant ce qui marche en matière de prévention, et à fournir des services de qualité aux femmes, aux hommes et aux enfants qui sont victimes de ces violences. Le projet entend explorer cette opportunité pour renforcer des échanges notamment avec le Rwanda dont l'approche l'Isange One Stop Center de Kigali permettra de mieux soutenir la dynamique de l'institutionnalisation d'One stop Center déjà expérimenté en RDC.

En mars 2015, des représentants de la République démocratique du Congo (RDC), du Népal, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Rwanda avec l'appui des Fonds fiduciaire de la Corée (KTF), Fonds pour la construction de la paix et de l'État (SPF), et Fonds fiduciaire nordique (NTF) se sont mobilisés pour échanger sur les expériences de Kigali (Rwanda) et de Bukavu (RDC) en ce qui concerne les approches de lutte contre les violences basées sur le genre. Le projet va approcher ces partenaires et se baser sur des acquis et des innovations dans le domaine. L'objectif est d'améliorer la qualité de la réponse notamment en ce qui concerne la prévention, la prise en charge médico-sociale, le changement des comportements, le suivi de dossier et la fourniture de services de qualité aux victimes.

Enfin, il s'agira aussi de bâtir des interactions avec les pays qui exécutent des programmes post-conflits de lutte contre les violences sexuelles. A cet égard, un accent particulier sera mis sur la République Centrafricaine non seulement en raison de sa proximité avec la RDC mais également de la similitude structurelle.

Connaissance

Le PNUD a appuyé, depuis une dizaine d'années déjà, l'installation au sein de certaines Universités notamment à l'Est (Nord, Sud Kivu) et dans le Kasaï Central, des Réseaux de recherche universitaire sur le genre. Ces réseaux se sont dotés de guides de méthodologie de recherche sur le genre. L'action du projet consistera à travailler directement avec ces réseaux dans le but de mieux disséminer les connaissances sur les questions de violences basées sur le genre et inciter des recherches multidisciplinaires sur la base des résultats, des défis et contraintes tributaires de la mise en œuvre du projet.

Il s'agira aussi d'impliquer les Universités qui ont déjà intégré dans le curricula universitaire les cours de genre et des analyses sur les violences basées sur le Genre comme l'Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu, l'Université de Goma, etc. pour bénéficier des conclusions de terrain devant nourrir les actions de plaidoyer et de sensibilisation du projet dans le cadre de la lutte contre les violences basées sur le genre. Le travail de sensibilisation sera soutenu par les médias. Ces derniers seront un des partenaires essentiels devant utiliser les divers produits médiatiques conçus par le projet, notamment les infographies sur les résultats phare dans les diverses provinces du projet.

En somme, les leçons tirées de diverses missions de suivi seront communiquées de manière à ce que les parties prenantes s'ajustent et prennent des actions idoines. Il s'agira pour l'équipe du projet de régénérer des connaissances plus concrètes aussi bien pour le projet que pour la société. Par exemple, une étude inédite menée par UNFPA sur l'ampleur et les facteurs socioculturels des violences basées sur le genre dans six provinces de la RDC a montré un faible niveau de connaissances sur les VBG par la population congolaise, qui sont principalement réduites au seul viol, alors que celui-ci n'en est qu'une manifestation. En effet, partout, les viols sont assimilés aux VBG. Cette situation est sans doute conséquence d'au moins huit ans de travail collectif dans la lutte contre les VBG ayant mis un accent sur les viols en situation de conflit. Une large communication sur les viols ayant suivi sur terrain, en appui aux interventions.

Par ailleurs, cette situation révèle également un manque d'information publique et communautaire sur la globalité des VBG, l'insuffisance d'éducation sur la matière, l'exiguïté et/ou à la faiblesse des capacités techniques et financières des structures étatiques, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et partenaires engagés dans la prévention des VBG. L'ignorance de la complexité du phénomène par les populations entraîne la persistance des valeurs socioculturelles qui promeuvent le faible statut de la femme et de la fille que, combiné à la pauvreté, les rends vulnérables aux abus et violences. Cela se traduit par l'ignorance du concept de consentement lors d'un rapport sexuel, et l'habitude social à ne pas l'accorder ni demander. Aussi, selon l'étude, les normes et les valeurs traditionnelles jouent un grand rôle dans la concrétisation de certaines formes de VBG telle que le mariage précoce ou forcé, plus fréquent en milieu rural qu'en ville et aussi traduit en lévirat, sororat et inceste. En plus des us et coutumes, la vengeance, la pauvreté, les grossesses non désirées s'identifient comme facteurs déterminant les VBG. L'étude montre aussi la préservation des relations entre les membres d'une communauté qui dicte le recours à des arrangements à l'amiable en cas de viols et le fréquent manque de sérieux dans le traitement de dossiers au niveau de l'administration policière et de la justice, ce qui amène les survivants à la non-dénonciation des incidents et diminue l'impact dissuasifs de la justice vers les auteurs potentiels. L'étude justifie la multiplication des actions sur l'information et l'éducation pour le changement de comportements et pour le développement par, entre autres, la mobilisation communautaire et la communication de masse.

De façon complémentaire, le projet du PNUD sur la « Collecte des données sur la consolidation de la paix et la reconstruction en RDC », en lien avec ce projet conjoint, offre des bases informationnelles utiles pour cerner les perceptions des hommes et des femmes en lien avec les questions d'intérêt public et particulièrement la problématique des VBG.

UNFPA/Ampleur et facteurs socioculturels des violences basées sur le genre (VBG) en République Démocratique du Congo (RDC), Étude réalisée par le Centre de Renforcement de capacités et d'études sur la Santé, la Population et le Développement (CRESPOD, Sarl) et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), Mars 2017.

Durabilité et mise à l'échelle

La mise en œuvre du Programme conjoint est sous la responsabilité du Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant en coordination avec le Ministère de la Santé Publique. Le programme sera pérennisé grâce à son alignement à la Politique Nationale Stratégique de Développement 2017-2021 (PNSD), et aux Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon à 2030 et l'institutionnalisation et l'inclusion des One Stop Centers dans le budget des provinces ciblés. Les bénéficiaires seront impliqués dans le processus des projets et activités pour une appropriation des produits et services de ce programme. Toutefois, l'insuffisance de capacité technique des Ministères pourrait être atténuée par la coordination technique des agences d'exécution (PNUD et FNUAP).

La pérennité des résultats acquis dans ce cadre reposera sur :

a. L'implication des services techniques de l'État et des acteurs nationaux tout au long du processus, en particulier dans la mise en œuvre avec comme objectif (i) le renforcement de leurs capacités opérationnelles (ii) la connaissance suffisante des activités initiées par le Programme pour leur permettre d'être capables de prendre la relève au retrait du Programme ;
b. L'appropriation des résultats du Programme par les services techniques, les acteurs nationaux et les communautés (le programme y veillera tout au long de l'exécution) ;
c. La prise en compte permanente de l'aspect participatif : de la conception à l'évaluation des résultats en passant par l'exécution.

Leçons apprises	Bonnes pratiques
· La répression effective des violences sexuelles constitue un moyen efficace de prévention et de dissuasion : la population est encouragée à dénoncer les faits de violences sexuelles et celles basées sur le genre chaque qu'elle est informée que l'auteur est poursuivi en justice. · L'implication des leaders communautaires dans les activités de sensibilisation facilite la dénonciation des violences sexuelles et basées sur le genre et influence positivement le changement de comportement à l'égard de la femme et de la fille. · Le rapport de monitoring judiciaire élaboré et mis à l'usage des responsables de la chaîne pénale (juridictions et offices), analysé et exploité à fond constitue un outil d'amélioration des services de l'appareil Judicaire et de prise de décision dans les zones d'intervention. · La condamnation des auteurs lors des audiences foraines tenues dans le milieu de la commission des faits couplé à la prise en charge médicale psycho social et socio-économique contribue à la résilience communautaire.	· La Vulgarisation des instruments juridiques Nationaux et internationaux protégeant la femme et la fille. · L'échange d'expérience entre les acteurs impliqués et l'utilisation du système de référencement dans la lutte contre les VSBG facilite les actions. · La clinique Juridique facilite l'accès de la victime à la Justice. · La mise en place du One Stop Center offre un paquet holistique de prise en charge. · Une bonne communication sur le contenu du projet favorise l'appropriation et implication de ce dernier par les parties prenantes. · Les activités de sensibilisation (ciblées, en public et par radio) permettent aux leaders locaux et à la population d'être informés sur l'existence du projet, la gratuité des services et les structures d'accompagnement des survivants de VSBG, et de changer positivement leurs comportements. · Traitement des dossiers par les Unités Spécialisées (EPEVS et Cellule de lutte contre les violences sexuelles des parquets).
· La compréhension de la notion de genre et son intégration dans les communautés exigent que les formations soient conçues pour induire des changements chez des personnes influentes et crédibles (hommes et femmes) capables de véhiculer des valeurs égalitaires à travers leurs comportements.	· L'implication de la partie gouvernementale (Division provinciale en charge du genre et des affaires sociales, éducation, etc.) dans la mise en œuvre des activités de CCC dans les zones du programme.

· La prévention des VSBG implique l'intégration de la dimension genre dans les enseignements formels et informels des jeunes vecteurs de changement pour une meilleure socialisation basée sur le genre.	· Création et renforcement des capacités des noyaux communautaires regroupant les leaders communautaires des secteurs/ institutions influant sur les attitudes et comportements des jeunes dans la communauté (Eglise, écoles, familles, administrations publiques et traditionnelles…).
· Compte tenu de la complexité et des exigences du dispositif d'offre de services intégré, celle-ci ne pourra être complétement assurée que si elle est conduite par le Gouvernement jouissant des acquis et savoir-faire propres et avec une vision globale sur le long terme. Sauf à être dans un circuit fermé, à petite échelle, l'organisation du parcours de la victime dans la perspective d'une prise en charge holistique se fait au regard des réalités du terrain. · Tant que le personnel chargé de la prise en charge médicale, psychosociale et santé mentale ne sera pas mécanisé et stabilisé durant le cycle des projets/programmes, l'appropriation et la pérennisation des acquis ne seraient par garanties. · Tant que les OSC ne seront pas institutionnalisés, leur mise en place et opérationnalisation ne seraient pas garanties. (Nécessité d'un arrêté interministériel, arrêté du Premier Ministre ou carrément une ordonnance Présidentielle portant création, attributions et fonctionnement de One Stop Center dans le pays). · Tant que le personnel dédié à la collecte des données SGBV ne sera pas mécanisé et stabilisé durant le cycle des projets/programmes, l'appropriation et la pérennisation des acquis seraient par garanties sur le long terme. · Aussi longtemps que le Gouvernement ne réussira pas à obtenir l'adhésion de tous intervenants dans la lutte contre les VSBG au Système National de Collecte de données, l'alimentation complète de la base de données y relative demeurera partielle.	· L'intégration de la prise en charge psychosociale et santé mentale dans les FOSA a permis d'élargir le paquet des services non seulement aux survivants de VSBG mais aussi et d'autres malades nécessitant les mêmes services dans les FOSA. · L'intégration d'un prestataire médical et des agents psychosociaux/psychologues cliniciens locaux dans le dispositif psychosocial et santé mentale favorise l'appropriation et la pérennisation des acquis du programme. · La recherche de moyens complémentaires ou de solutions alternatives face aux limites du projet permettent de répondre à certains besoins non couverts par le projet (exemple : vivres fournis par PAM, ...). · L'expérimentation du One Stop Center et l'organisation des services avancés ont contribué à la réduction du temps entre la survenue de l'incident et la prise en charge, s'agissant notamment de l'administration du kit PEP et de la contraception d'urgence.
	· Mise en place du Comité de sélection et de suivi des bénéficiaires.

· L'implication des membres des autres volets de prise en charge et des représentants de la communauté, et des services techniques de l'Etat au sein des comités de sélection des bénéficiaires favorise le processus de référencement et contre référencement, la transparence dans la sélection des bénéficiaires ainsi que le suivi de leurs AGR. · Le soutien des maris des Survivantes femmes dans la gestion des AGRs favorise l'appropriation familiale de celles-ci, et renforce l'harmonie entre le couple et l'acceptation de la survivante en famille. · Aussi longtemps que les réparations ou l'indemnisation judiciaire font défaut ou traines, les survivants considèrent leur kit de réinsertion comme une forme de réparation morale du préjudice qu'elles ont connu et les encourage beaucoup à dénoncer les crimes de violences sexuelles dans leurs communautés respectives. D'où la nécessité de mettre un accent particulier à la réinsertion et autonomisation des survivants. · L'appui scolaire augmente la motivation des élèves pour qui l'espoir d'étudier avait été perdu suite à l'incident. Ce qui s'observe à travers le taux élevé de réussite (93.1% en 2017) et la progression de la moyenne des résultats avant et après l'appui du projet (+/- 7% en 2017). · Dialogue permanent et implication des hommes et femmes sont importants pour améliorer l'accès des femmes à la prise de décision.	· Profilage systématique et analyse des besoins avant la réinsertion. · L'implication du conjoint dans tout le processus de réinsertion socioéconomique. · Approche de réinsertion multifacettes commençant par le kit AGR individuel pour aboutir à la mise en place des activités de cohésion sociale (MUSO, AGR communautaires, activités en groupes des bénéficiaires du projet et autres membres de la communauté). · Collaboration rapprochée avec les Responsables scolaires, les parents et les élèves appuyés. · Octroi du kit AGR aux parents des victimes mineurs pour leur permettre de reprendre progressivement la charge de la scolarisation des enfants pareillement à la décroissance de l'appui du projet. · Implication des hommes et des décideurs politiques dans les réflexions en faveur de la représentativité de la femme au sein des instances de décision.
· Le succès et la durabilité du processus de collectes de donnée dépendent de l'appropriation des tous les acteurs impliqués sous leadership du gouvernement a tout le niveau.	· Existence d'une base de données permet d'évaluer les progrès réalisés dans la lutte contre les VSBG. · Le renforcement des capacités des acteurs sur la prévention contre les SGBV et appui aux coordinations territoriales.

	· L'appui institutionnel (en Fournitures, Matériels, communication et formation) renforce l'appropriation du programme par la partie Nationale.
· L'implication des autorités politico-administratives (réunions de planification, réunions de coordination et mission de suivi et évaluation) facilitent la mise en œuvre du programme et l'atteinte des performances.	· La communication fréquente entre la coordination du programme et les partenaires de mise en œuvre, et les réunions de coordination sont utiles à la performance du programme et l'atteinte des résultats.
	· La transparence et la redevabilité par La présentation du Budget et la clé de répartition avant, pendant et à la fin du programme.
· L'adaptation et la stabilisation des outils de suivi et évaluation; accompagnées des missions de collecte des évidences sur terrain ont permis d'apprécier, de recadrer et de mesurer la performance périodique du programme par rapport aux résultats escomptés.	· L'implication du bailleur de fonds à travers la conseillère technique et Agente de Suivi et Evaluation a favorisé un accompagnement efficace et une orientation opérationnelle du programme vers les résultats attendus.
· La perte des fonds liée à la dépréciation du cours du dollar Canadien par rapport au dollar Américain a eu des conséquences dans la planification et l'atteinte des cibles fixées / résultat.	

IV. GESTION DU PROJET (1/2 PAGE À 2 PAGES)

4.1 Responsabilités des agences d'exécution

Tout en reconnaissant la coresponsabilité du PNUD et de l'UNFPA dans la bonne exécution de ce programme, il a été décidé par les deux organisations, dans le cadre d'une gestion concertée, de confier la coordination globale du projet au PNUD RDC. Le projet est un programme conjoint mis en œuvre par le PNUD et l'UNFPA qui assumeront, sous la modalité d'exécution directe (DIM), l'entière responsabilité de la programmation et de la gestion des ressources financières qui leur seront allouées sur la base des plans de travail annuels conjoints validés par un Comité de Pilotage (voir ci-dessous). Chaque organisation, gèrera les fonds qui lui seront versés et fera la répartition aux partenaires de réalisation, suivant les règles et procédures financières respectives, en fonction des plans de travail annuels (PTA) du projet qui établiront un budget détaillé. Ainsi le projet sera exécuté suivant la Modalité d'exécution directe (DIM).

Pour les activités relevant de leurs responsabilités principales, tel que défini dans le cadre de résultats, le PNUD et UNFPA seront responsables de la formalisation des partenariats de réalisation respectives. Pour le PNUD, il s'agit, notamment, de Search For Common Ground (SFCG), la « Harvard Humanitarian Initiative », HHI, au sein de « Brigham and Women's Hospital », le Barreau et des ONG nationales. Pour UNFPA, on peut citer OXFAM, Population Media Center (PMC), certaines structures sanitaires et ONG nationales.

Les activités relevant d'une responsabilité partagée entre les deux agences des Nations Unies nécessiteront des efforts spécifiques en matière de coordination. Il s'agira, notamment, des activités liées à la composante1 « Prévention » qui, sur la base d'une planification conjointe (cf. PTA), permettrait de faire des économies d'échelles et ainsi éviter la multiplication de ce type d'activités au sein de mêmes zones géographiques et pour les mêmes bénéficiaires. Il en va de même pour les activités liées à la composante 3 « Coordination ».

Le PNUD RDC aura la responsabilité de produire les rapports narratifs consolidés trimestriels et annuels pour assurer une cohérence d'ensemble et une meilleure visibilité des résultats. L'UNFPA et les autres partenaires d'exécution auront donc l'obligation de soumettre leurs rapports au PNUD, selon un format harmonisé afin de lui permettre de produire les différents rapports consolidés.

4.2. Équipe de gestion

Le projet sera géré par un(e) Coordonnateur Principal (P3) recruté à cet effet par le PNUD en coordination avec l'UNFPA. Il/elle sera basé à Kinshasa à des fins stratégiques en vue de la couverture géographique du projet et assurera la coordination technique des activités de tous les partenaires suivant le plan de travail annuel adopté par le Comité de Pilotage. Il rapportera au Team Leader du pilier Consolidation de la Paix et Renforcement de la Démocratie (Pilier 1) du PNUD. L'évaluation annuelle de la performance du coordonnateur sera faite par le Team Leader en coordination avec le Coordonnateur du programme genre et VBG de l'UNFPA. Compte tenu de la répartition géographique du projet, des Coordonnateurs Provinciaux du programme (SC8) seront affectés dans les différentes zones d'intervention (Kinshasa, Bukavu, Bunia, Kananga, Kalemie) en vue d'assurer un soutien aux résultats à réaliser dans reste du pays. Les différents Coordonnateurs Provinciaux seront financés par le PNUD ou l'UNFPA en fonction de la prépondérance du type d'activités à mener dans la zone. Ils seront sous la supervision du Coordonnateur principal.

Le (la) Coordonnateur, avec l'appui de l'équipe de gestion, sera responsable de la gestion quotidienne, du respect du plan de travail, de la programmation du budget, de l'élaboration de termes de références pour l'acquisition de biens et de services, de l'élaboration et du suivi du plan d'acquisition et du suivi régulier des opérations sur le terrain. Le (la) Coordonnateur sera chargé/e de la gestion et du contrôle du budget, ainsi que de l'élaboration des rapports financiers et programmatiques au profit du Gouvernement, des donateurs et des partenaires du programme. Les membres de l'équipe de gestion seront recrutés conjointement avec l'UNFPA et en fonction des ressources disponibles. Le contrôle qualité sera effectué par les chargés de programmes respectifs du PNUD et de l'UNFPA, en fonction de l'agence responsable des résultats escomptés (cf. cadre de résultats).

4.3. Principes de collaboration entre le PNUD, l'UNFPA et les partenaires d'exécution

La réussite du programme conjoint dépendra en partie des synergies programmatiques, opérationnelles et géographiques des activités envisagées. Afin de maximiser la cohérence de mise en œuvre et l'impact global du programme conjoint, les principes de collaboration suivants seront adoptés :

- La planification des activités en concertation avec l'ensemble des acteurs dans le cadre des mécanismes de coordination existants en matière de lutte contre les violences basées sur le genre, et sous la coordination des différents chefs de file par secteur.
- L'identification et discussions avec les partenaires menant des activités complémentaires pouvant permettre des économies d'échelles bénéfiques au projet en termes de résultats.
- La réalisation conjointe des activités pouvant être menées en synergie avec le projet, même si celles-ci proviennent de financements parallèles.
- L'élaboration de plans de travail annuels conjoints entre le PNUD et l'UNFPA et les partenaires d'exécution sur la base des évaluations, études et discussions au travers des mécanismes de coordination.
- L'identification des données de base et des indicateurs de performance sur la base d'évaluations et d'études de perception préliminaires.
- Le ciblage commun des zones d'intervention et des bénéficiaires.
- L'organisation de missions conjointes de planification, de programmation, d'exécution, de monitoring et d'évaluation.

Le Gouvernement de la RDC assure le leadership et la tutelle des programmes mis en œuvre conformément aux priorités qu'il définit. Ainsi les différents ministères impliqués, notamment, les Ministères du Genre, Enfant et Famille ; de l'intérieur ; de la Santé ; de la Justice ; de l'Éducation Primaire et Secondaire, ainsi que le BRP, dans le programme, sont responsables de la conduite stratégique du programme et de son insertion dans les différents programmes sectoriels. Les ministères apporteront un appui institutionnel nécessaire à l'exécution du programme et créeront des conditions sécuritaires et opérationnelles favorables à son bon déroulement ; ils veilleront en outre au bon fonctionnement des mécanismes de pilotage du programme et contribueront à la résolution des programmes politiques et stratégiques pouvant entraver son exécution. Des actions de plaidoyer et de renforcement de capacités devront être menées auprès de ces ministères en vue d'assurer une coordination efficace et efficiente de la prévention, de la protection, des réponses aux victimes et survivantes ainsi que la gestion des informations et des données en la matière.

Ainsi, une meilleure implication du Gouvernement pourra se faire au travers des mécanismes de coordination prévus dans le cadre des différents groupes thématiques mis en place dans le cadre du DSCRP, et à travers :

i. L'Agence Nationale de lutte contre les violences faites à la Femme, à la jeune et petite Fille (AVIFEM) qui dont la mission est d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre.

ii. Le Fonds National pour la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant, en sigle « FONAFEN » dont la mission est de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale sur le Genre et de renforcer le financement des programmes, projets et activités relatifs à la promotion de la Femme et la protection.

Le projet va travailler également de manière spécifique avec des directions sectorielles relevant du Ministère du Genre.

V. CADRE DE RÉSULTATS[9]

CADRE DES RESULATS DU PROGRAMME CONJOINT DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE EN RDC										
Effet 1 du programme conjoint : *Les communautés et la société en général adoptent des attitudes, des normes et des pratiques qui soutiennent la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et empêchent effectivement les incidents liés à la survenue des VBG* *Indicateur 1 : Proportion de la population des communautés cibles ayant adopté des attitudes positives face aux VBG (enquête de perception)* *Baseline 2017 = TBD ; Cible 2021 :* ***50 %*** *Indicateur 2 : incidence moyenne des violences basées sur le genre dans les communautés cibles du projet Baseline 2017 = TBD ; Cible 2021 : TBD (réduction de 50 %)*										
PRODUITS ESCOMPTÉS	**INDICATEURS DE PRODUIT**	**SOURCE DES DONNÉES**	**SITUATION DE RÉFÉRENCE**		**CIBLES (par fréquence de recueil des données)**					MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	**Année**	**Année 1**	**Année 2**	**Année 3**	**Année 4**	**Final**	
Produit 1.1 **:** *Les communautés locales ont des connaissances et des compétences en matière des droits de la femme, des violences basées sur le genre, et connaissent les mécanismes légaux et judiciaires en place pour leur protection.*	***1.1.1*** *: Nombre de personnes (désagrégé par sexe) dotées des connaissances sur les VBG, les mécanismes légaux et judiciaires en place.*	*MIN GENRE*	*TBD*	*2017*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*Rapports*
	1.1.2 *: Nombre de jeunes filles et garçons ayant acquis des compétences en matière de VBG, d'éducation sexuelle complète et droits humains.*	*MIN GENRE*	*TBD*	*2016*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*Rapports*
Produit 1.2 **:** *Des mécanismes communautaires de prévention, de*	***1.2.1*** *Nombre des mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits et des VBG mis en place et fonctionnels*	*MIN GENRE*	*TBD*	*2016*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*Rapports*

[9] Le PNUD publie des informations sur ses projets (indicateurs, situations de référence, cibles et résultats) pour respecter les normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). On veillera à employer des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps), à fournir des situations de référence précises et des cibles reposant sur des données fiables et sur des preuves credibles. On évitera aussi les acronymes de manière à ce que le public externe comprenne clairement les résultats du projet.

résolution et gestion de conflits, ainsi que de prévention et de protection contre les VBG sont mis en place, rendus fonctionnels au niveau local, territorial, provincial et national.	***1.2.2** : Proportion des conflits rapportés qui ont été résolus par les mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits*	*MIN GENRE*	*TBD*	*2016*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*Rapports*
	***1.3.1** : Nombre de réseaux communautaires (hommes, jeunes, femmes, leaders religieux, traditionnels, chefs de famille, enseignants et étudiants) mis en place et fonctionnels*	*MIN GENRE*	*TBD*	*2016*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*Rapports*
	***1.3.2** : Existence de plate-forme en ligne (électronique) des discussions sur les GBV*	*MIN GENRE*	*TBD*	*2016*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*Rapports*
Effet 2 du programme conjoint : *Les survivantes de violences basées sur le genre reçoivent une assistance intégrée et multisectorielle efficace et coordonnée* *Indicateur 1 : Nombre des survivantes des GBV ayant bénéficié d'une prise en charge holistique. Baseline 2016= TBD ; Cible 2021= TBD*										
PRODUITS ESCOMPTÉS	**INDICATEURS DE PRODUIT**	**SOURCE DES DONNÉES**	**SITUATION DE RÉFÉRENCE**		**CIBLES (par fréquence de recueil des données)**					**MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS**
			Valeur	**Année**	**Année 1**	**Année 2**	**Année 3**	**Année 4**	FINAL	
Produit 2.1 : *Des structures institutionnelles de prises en charge multisectorielle et intégrée sont mises en place et opérationnelles*	***2.1.1** : Existence d'un cadre juridique et institutionnel pour les services de prises en charge intégrée et multisectorielle*	*MIN GENRE*	*5*	*2017*	*10*	*0*	*0*	*0*	*10*	*Rapports*
	***2.1.2** : Existence d'outils opérationnels de gestion des services de prise en charge intégrée et multisectorielle développés et diffusés (guide de fonctionnement, protocole standard de prise en charge,)*	*MIN GENRE*	*TBD*	*2016*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*Rapports*

	***2.1.3** : Nombre de structures institutionnelles de prises en charge multisectorielle et intégrée (One stop Center) mis en place (ou consolidés) fonctionnelles*	*MIN GENRE; Projet SGBV*	*5*	*2017*	*10*	*0*	*0*	*0*	*10*	*Rapports et missions de suivi*
***Produit 2.2 :** Les survivantes de VBG bénéficient d'une assistance multisectorielle (judiciaire et juridique, médicale, psychosociale et socioéconomique)*	***2.2.1*** **:** *Nombre d'institutions/structures d'offres de services aux survivantes aux VBG dotées des capacités (désagrégés par catégorie)*	*MIN GENRE; Projet SGBV*	*TBD*	*2016*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*Rapports et missions de suivi*
	2.2.2**:** *Nombre d'acteurs des institutions/ structures ciblées dotées des capacités pour offrir les services aux survivantes (désagrégés par catégorie)*	*MIN GENRE; Projet SGBV*	*TBD*	*2016*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*Rapports et missions de suivi*
	2.2.3 **:** *Nombre des survivantes des VBG ayant bénéficié d'une assistance judiciaire et d'une protection juridique et judiciaire de qualité*	*MIN GENRE; Projet SGBV*	*3914*	*2016*	*650*	*650*	*650*	*550*	*2500*	*Rapports et missions de suivi*
	2.2.4 **:** *Nombre des survivantes des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge médicale et psychosocial de qualité*	*Projet SGBV*	*TBD*	*2016*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*Rapports et missions de suivi*
	2.2.5 **:** *Nombre des survivantes des VBG ayant bénéficié d'une réinsertion socioéconomique activité économique, réintégration scolaire, etc.)*	*Projet SGBV*	*2394*	*2016*	1099	1402	1625	1563	5689	*Rapports et missions de suivi*
Effet 3 du programme conjoint : *Un mécanisme national unifié au niveau politique et opérationnel (central et décentralisé) facilite une réponse coordonnée, rapide et de qualité contre les violences basées sur le genre* *Indicateur : Existence d'une coordination nationale de la lutte contre les GBV opérationnelle Baseline 2016=0/Non ; Cible 2021 :1/Oui*										

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données					MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	FINAL	
Produit 3.1 : *Les structures de coordination de la lutte contre les VBG au niveau central et décentralisé sont dotées des capacités et outils nécessaires, et sont opérationnelles pour assurer une coordination efficace des interventions dans le domaine des VGB*	***3.1.1*** *: Nombre de structures de coordination de la lutte contre les GBV mise en place (ou appuyées) et fonctionnelles au niveau central et décentralisé*	*MIN GENRE*	*TBD*	*2016*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*Missions de suivi, exploitation des rapports*
	3.1.2 *: Nombre d'acteurs du niveau central et décentralisé dotés de capacités pour la coordination de la lutte contre les GBV*	*MIN GENRE*	*TBD*	*2016*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*Missions de suivi, exploitation des rapports*
	3.1.3 *: Existence d'outils facilitant une coordination efficace de la lutte contre les GBV en RDC*	*MIN GENRE*	*TBD*	*2016*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*Missions de suivi, exploitation des rapports*
Produit 3.2 : *Les informations stratégiques de qualité et l'intelligence en matière de lutte contre les VBG sont disponibles et utilisées pour le suivi & évaluation, la coordination, le plaidoyer et l'apprentissage en vue de favoriser la prise de décision basée sur des preuves factuelles.*	***3.2.1:*** *Existence d'une base de données nationale sur les GBV opérationnelle et à jour*	*MIN GENRE*	*TBD*	*2016*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*Missions de suivi, exploitation des rapports*
	3.2.2 : Nombre des intervenants dans la lutte contre les VBG alimentant la base de données.	*MIN GENRE*	*TBD*	*2016*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*Missions de suivi, exploitation des rapports*
	3.2.3 *: Nombre de rapports d'analyses sur les questions relatives aux GBV produits*	*MIN GENRE*	*TBD*	*2016*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*Missions de suivi, exploitation des rapports*
	3.2.4 *: Nombre d'opérations de collecte de données (enquête de perception, recueil de récits sur les changements significatifs, autres recherches) sur les GBV réalisées*	*MIN GENRE*	*TBD*	*2016*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*TBD*	*Missions de suivi, exploitation des rapports*

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Plan de suivi et évaluation

Au début du programme, un plan de suivi & évaluation détaillé sera élaboré. Il comprendra une définition claire des indicateurs avec les métadonnées (définition, source des données, méthodes et la fréquence de collecte, responsables, etc.), et les principales activités de suivi & évaluation.

A la suite de l'étude de base, le plan de S&E permettra de mieux déterminer et s'accorder sur les cibles (objectif de performance) des indicateurs et leur déclinaison annuelle, mais également les modalités d'utilisation.

Le calendrier des activités de S&E sera aligné sur le cadre de redevabilité et comprendra principalement les activités suivantes : les missions de suivi, les revues et évaluations, les études et recherches, les rencontres de capitalisation et d'apprentissage, et le rapportage.

Le programme conjoint adoptera une stratégie de suivi et d'évaluation combinant des approches quantitative et qualitative participatives pour fournir aux principales parties prenantes les informations utiles sur le programme.

Le suivi

Pour le suivi, à travers un recueil systématique de données visant à apprécier le niveau de d'exécution des activités planifiées, et de renseignement des indicateurs. La collecte des données se fera autant que possible à travers les systèmes nationaux existants, en particulier le système d'information sanitaire et le système national de collecte des données sur les violences basées sur le genre.

Dans ce sens, le programme renforcera la base de données sur les violences basées sur le genre mise en place au niveau du Ministère du Genre pour mettre à la disposition des acteurs des données probantes et des analyses sur le phénomène des violences basées sur le genre en RDC.

Les autres sources de données seront les rapports d'activités des structures communautaires et des réseaux.

Pour tirer le meilleur possible de l'expérience du programme, il sera procédé à un recueil de récits des participants au programme, en particulier les bénéficiaires, utilisant la technique de « Most Significant Change » et des enquêtes de perceptions pour apprécier qualitativement les changements induits par le programme, à des fins d'apprentissage et de redéveloppement du programme sur la base des expériences des participants (Developmental evaluation, Patton 2010).

Des missions de suivi seront organisées conjointement pour apprécier les conditions de mise du programme et s'assurer de la conformité, de la qualité et des standards attendus.

Une base de données sur les indicateurs du programme sera mise en place et alimenté régulièrement par les différentes sources pour mettre à la disposition des acteurs les données sur la mise en œuvre du programme et l'évolution des performances.

Les évaluations

Au début du programme, une étude de base sera conduite pour renseigner les indicateurs qui manquent de situation référence, d'une part, et améliorer les connaissances (???) , attitudes et pratiques relatifs aux violences basées sur le genre dans les zones d'intervention, d'autre part. Pour renforcer les chances d'appropriation et de pérennisation des interventions et de la coordination, l'étude de base inclura également une évaluation des quelques expériences en matière de prise en charge des violences basées sur le genre, y compris les capacités nationales de coordination.

En fonction des performances du programme, une évaluation formative à mi-parcours ou une revue approfondie pourrait être conduite à la fin de la deuxième - début de la troisième année pour apprécier la pertinence des interventions et l'efficience du programme. Cette évaluation permettra de revoir la validité de la théorie de changement, de prendre en compte d'éventuelles problématiques émergentes en vue d'identifier et d'adresser les goulots d'étranglement.

Enfin, l'évaluation finale du programme sera conduite à la fin de la mise en œuvre afin de rendre compte de la performance globale du programme, en particulier les effets attendus en termes de changements auprès des principales cibles, tirer les enseignements mais surtout et générer des évidences en matière de la lutte contre les violences basées sur le genre pour informer les interventions futures.

Le rapportage

Conformément aux procédures des différentes agences (UNFPA et UNDP), les partenaires d'exécution soumettront des rapports périodiques (trimestriels) sur la mise en œuvre des activités (PTA), l'exécution des fonds alloués et les progrès en vers les résultats convenus.

Ces rapports seront consolidés par la coordination du programme et avec toutes les autres informations pertinentes alimenteront le rapport du programme à soumettre au bailleur (Canada).

Le rapport du programme comprendra, en termes de performances vis-à-vis des résultats, une analyse systématique de l'évolution des indicateurs, de l'explication de tout gap éventuel, des contraintes et difficultés, des expériences réussies et pratiques prometteuses.

Les recherches

Le programme conjoint favorisera la conduite d'études et de recherche sur les connaissances, attitudes et pratiques sur les violences basées sur le genre.

Plan de Suivi & Evaluation											
PRODUITS ESCOMPTÉS	**Indicateurs de Produit**	**Situation de référence**		**Cibles (par fréquence de recueil des données)**				**Sources**	**Responsables**	**Méthodes de recueil des données et risques y relatifs**	**Fréquence de recuil des données**
			Année	**Année**	**Année**	**Année**	**Année**				
				2018	**2019**	**2020**	**2021**				
Effet 1 : Les communautés et la société en général adoptent des attitudes, des normes et des pratiques qui soutiennent la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et empêchent effectivement les incidents liés à la survenue des VBG											
Indicateur 1 : Proportion de la population des communautés cibles ayant adopté des attitudes positives face aux VBG (enquête de perception) Baseline 2016 = ND ; Cible 2021 : 80 %											
Indicateur 2 : incidence des violences basées sur le genre dans les communautés cibles du projet Baseline 2016 = 13462 ; Cible 2021 : Réduction de 50 % (6821)											
Produit 1.1 : Les communautés locales ont des connaissances et des compétences en matière des droits de la femme, des violences basées sur le genre, et connaissent les mécanismes légaux et judiciaires en place pour leur protection.	1.1.1 : Nombre des personnes dotées des connaissances sur les VBG, les mécanismes légaux et judiciaires en place,	0	2016	TBD	TBD	TBD	TBD	Rapports d'activité	Min Genre	Revue des documents et missions de suivi	Annuelle & Trimestrielle
	1.1.2 : Nombre de jeunes filles et garçons ayant acquis des compétences en matière de VBG, d'éducation sexuelle complète et droits humains.	0	2016	TBD	TBD	TBD	TBD	Rapports d'activités, Rapports de formation	MIN GENRE	Revue des documents	Annuelle & Trimestrielle
Produit 1.2 : Des mécanismes communautaires de	1.2.1 Nombre des mécanismes communautaires de prévention et	0	2016	TBD	TBD	TBD	TBD	Rapports d'activités,	MIN GENRE	Revue des documents et	Annuelle & Trimestrielle

prévention, de résolution et gestion de conflits, ainsi que de prévention et de protection contre les VBG sont mis en place, rendus fonctionnels au niveau local, territorial, provincial et national	de gestion des conflits et des VBG mis en place et fonctionnels									missions de suivi	
	1.2.2 : Proportion des conflits rapportés qui ont été résolus par les mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits	0	2016	TBD	TBD	TBD	TBD	Rapports d'activités,	UNDP	Revue des documents	Annuelle & Trimestrielle
	1.2.3 : Nombre de réseaux communautaires (hommes, jeunes, femmes, leaders religieux, traditionnels, chefs de famille, enseignants et étudiants) mis en place et fonctionnels	0	2016	TBD	TBD	TBD	TBD	Rapports d'activités,	Réseaux partenaires	Revue des documents et missions de suivi	Annuelle & Trimestrielle
	1.2.4 : Existence de plate-forme en ligne (électronique) des discussions sur les GBV	Non	2016	Oui	Oui	Oui	Oui	Rapports d'activités, Plate forme	Min Genre ???	Revue des documents et observations	Annuelle, Trimestrielle & Continue
Effet 2 : Les survivantes de violences basées sur le genre reçoivent une assistance intégrée et multisectorielle efficace et coordonnée											
Indicateur 1 : Nombre des survivantes des GBV ayant bénéficié d'une prise en charge holistique. Baseline 2016= TBD ; Cible 2021= TBD											
Produit 2.1 : Des structures institutionnelles de prises en charge multisectorielle	2.1.1 : Existence d'un cadre juridique et institutionnel pour les services de prises en charge intégrée et multisectorielle	Non	2016	Oui	Oui	Oui	Oui	Rapports d'activités,	Min Genre	Revue des documents	Annuelle

et intégrée sont mises en place et opérationnelles	2.1.2 : Existence d'outils opérationnels de gestion des services de prise en charge intégrée et multisectorielle développés et diffusés (guide de fonctionnement, protocole standard de prise en charge,)	Non	2016	TBD	TBD	TBD	TBD	Rapports d'activités, Outils produits	Min Genre	Revue des documents	Annuelle, Trimestrielle & Continue
	2.1.3 : Nombre de structures institutionnelles de prise en charge multisectorielle et intégrée (One stop Center) mis en place (ou consolidés) fonctionnelles	2 (Goma & Bukavu)	2016	TBD	TBD	TBD	TBD	Rapports du programme	Min Genre, Min Santé, Min Justice	Rapports et missions de suivi et supervision	Annuelle, Trimestrielle
Produit 2.2 : Les survivantes de VBG bénéficient d'une assistance multisectorielle (judiciaire et juridique, médicale, psychosocial et socioéconomique)	2.2.1 : Nombre d'institutions/structures d'offres de services aux survivantes aux VBG dotées des capacités (désagrégés par catégorie)	23 formations sanitaires offrent PEC médicale et psycosociale	2016	TBD	TBD	TBD	TBD	Rapports de programme conjoint (MAECD)	Min Genre, Min Santé, Min Justice	Rapports et missions de suivi et supervision	Annuelle, Trimestrielle
	2.2.2: Nombre d'acteurs des institutions/ structures ciblées dotées des capacités pour offrir les services aux survivantes (désagrégés par catégorie)	TBD	2016	TBD	TBD	TBD	TBD	Rapports de programme conjoint (MAECD)	Min Genre, Min Santé, Min Justice	Rapports et missions de suivi et supervision	Annuelle, Trimestrielle
	2.2.3 : Nombre des survivantes des VBG ayant bénéficié d'une assistance judiciaire et d'une	Assistance Juridique/Judiciaire : 1660	2016	TBD	TBD	TBD	TBD	Base de données GBV	Min Genre	Rapports et missions de suivi	Annuelle, Trimestrielle

	protection juridique et judiciaire de qualité										
	2.2.4 : Nombre des survivantes des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge médicale et psychosocial de qualité	Médicale: 11784 Psychosociale: 8854	2016	TBD	TBD	TBD	TBD	Base de données GBV	Min Genre	Rapports et missions de suivi	Annuelle, Trimestrielle
	2.2.5 : Nombre des survivantes des VBG ayant bénéficié d'une réinsertion socioéconomique activité économique, réintégration scolaire, etc.)	Reinsertion Socio-Economique/Scolaire : 1362	2016	TBD	TBD	TBD	TBD	Base de données GBV	Min Genre	Rapports et missions de suivi	Annuelle, Trimestrielle
Effet 3 du programme conjoint : Un mécanisme national unifié au niveau politique et opérationnel (central et décentralisé) facilite une réponse coordonnée, rapide et de qualité contre les violences basées sur le genre											
Indicateur : Existence d'une coordination nationale de la lutte contre les GBV opérationnelle Baseline 2016=0/Non ; Cible 2021 :1/Oui											
Produit 3.1 : Les structures de coordination de la lutte contre les VBG au niveau central et décentralisé sont dotées des capacités et outils nécessaires, et sont opérationnelles pour assurer une coordination efficace des interventions dans le domaine des VGB	3.1.1 : Nombre de structures de coordination de la lutte contre les GBV mise en place (ou appuyées) et fonctionnelles au niveau central et décentralisé	12 Coordinations provinciales formées en collecte de données	2016	TBD	TBD	TBD	TBD	Rapports d'activités	Min Genre	Rapports et missions de suivi	Annuelle, Trimestrielle
	3.1.2 : Nombre d'acteurs du niveau central et décentralisé dotés de capacités pour la coordination de la lutte contre les GBV	TBD	2016	TBD	TBD	TBD	TBD	Rapports d'activités, Rapports de formation	Min Genre	Rapports et missions de suivi	Annuelle, Trimestrielle

	3.1.3 : Existence d'outils facilitant une coordination efficace de la lutte contre les GBV en RDC	Non	2016	Oui	Oui	Oui	Oui	Doucments du programme	Min Genre	Revue des documents	Annuelle
Produit 3.2 : Les informations stratégiques de qualité et l'intelligence en matière de lutte contre les VBG sont disponibles et utilisées pour le suivi & évaluation, la coordination, le plaidoyer et l'apprentissage en vue de favoriser la prise de décision basée sur des preuves factuelles.	3.2.1: Existence d'une base de données nationale sur les GBV opérationnelle et à jour	Oui, mais couverture faible (12 provinces)	2016	Oui	Oui	Oui	Oui	Base de données, Rapports d'activité	Min Genre	Revue des documents; observation	Annuelle, Trimestrielle
	3.2.2 : Nombre des intervenants dans la lutte contre les VBG alimentant la base de données.	1023	2016	TBD	TBD	TBD	TBD	Base de données GBV (A revoir)	Min Genre	Revue des documents; observation, mission de suivi	Annuelle, Trimestrielle
	3.2.3 : Nombre de rapports d'analyses sur les questions relatives aux GBV produits	2	2014	TBD	TBD	TBD	TBD	Rapports produits: 2 Rapport sur l'ampleur des VGB publiés pour 2011 & 2012, et 2013)	Min Genre	Revue des documents	Annuelle
	3.2.4 : Nombre d'opérations de collecte de données (enquête de perception, recueil de récits sur les changements significatifs, autres recherches) sur les GBV réalisées	TBD	2016	TBD	TBD	TBD	TBD	Rapports d'activité	UNDP, UNFPA	Revue des documents	Annuelle

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL[10] [11]

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU			PNUD	UNFPA	UNESCO
		A1	A2	A3	A4		Source de financement	Poste budgétaire	Montant			
Produit 1.1 **:** *Les communautés locales connaissent et comprennent les droits des femmes, les violences basées sur le genre, et sont conscientes des mécanismes légaux et judiciaires en place pour leur protection.*	Conduire des campagnes de sensibilisations de masse sur les VBG, tout en utilisant les nouvelles technologies, les réseaux sociaux, les techniques ludiques	542 970,00	342 970,00	242 970,00	249 970,00	UNFPA/PMC/Oxfam/MINGEFA/ BRP	CANADA - Affaires Mondiales		1 378 880,00		1 378 880,00	-
Sous Total Produit 1.1									***1 378 880,00***		***1 378 880,00***	
Produit 1.2 **:** *Des mécanismes communautaires de prévention, de résolution et gestion de conflits, ainsi que de prévention et de*	Renforcer les capacités des structures et associations à base communautaire pour mettre en place les mécanismes communautaires de prévention et gestion des conflits et VBG	248 151,21	230 345,49	254 969,07	147 029,61	PNUD/SFCG	CANADA - Affaires Mondiales		880 595,00	**880 595,00**		

[10] Les définitions et classifications des coûts pour que les coûts relatifs au programme et à l'efficacité du développement soient imputés au projet sont énoncées dans la décision DP/2010/32 du Conseil d'administration.

[11] Les modifications apportées au budget d'un projet qui affectent la portée (produits), la date d'achèvement ou les coûts estimatifs totaux du projet nécessitent une révision budgétaire formelle qui doit être signée par le comité de pilotage du projet. Dans les autres cas, le directeur de programme du PNUD peut signer seul la modification, à condition que les autres signataires n'y opposent aucune objection. Cette procédure est applicable, par exemple, lorsque le but de la modification n'est que de rééchelonner les activités entre les années.

protection contre les VBG sont mis en place, rendus fonctionnels au niveau local, territorial, provincial et national.	Encourager l'engagement positif des leaders politico-administratifs, des instances judiciaires compétentes dans la prévention et gestion des conflits et VBG	131 398,12	136 458,07	139 652,82	76 882,79	PNUD/SFCG	CANADA - Affaires Mondiales		484 399,00	**484 399,00**		
	Promouvoir des discussions à la base sur les mécanismes communautaires de prévention et gestion des VBG	173 733,01	160 442,56	201 569,17	99 704,33	PNUD/SFCG	CANADA - Affaires Mondiales		635 006,00	**635 006,00**		
	Créer des réseaux communautaires engagées en matière des VBG et capables de mobiliser d'autres acteurs	342 971,00	242 971,00	242 971,00	242 971,00	UNFPA/Oxfam	CANADA - Affaires Mondiales		221 120,00		221 120,00	-
	Conduire le plaidoyer communautaire en matière des VBG	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	UNFPA/Oxfam	CANADA - Affaires Mondiales		0,00			-
Sous Total Produit 1.2									***3 372 220,24***	***2 000 000,00***	***221 120,00***	
Sous total Composante 1									***3 600 000,00***	***2 000 000,00***	***1 600 000,00***	***0,00***
Produit 2.1 : *Des structures institutionnelles de prises en charge multisectorielle et intégrée sont mises en place et opérationnelles*	Renforcer les capacités des cliniques juridiques afin d'apporter des conseils juridiques de qualité aux victimes de VBSG passées dans les ONE STOP CENTER.	305 000,00	165 000,00	165 000,00	165 000,00	PNUD RJS	CANADA - Affaires Mondiales		800 000,00	**800 010,00**	-	-
	Appuyer le déploiement et/ou le renforcement des capacités des structures d'appui à la réinsertion socioéconomique des bénéficiaires du Programme ;	68 000,00	50 000,00	0,00	0,00	PNUD CIDD	CANADA - Affaires Mondiales		118 000,00	118 000,00		

	Accompagner les responsables scolaires dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en faveur de la scolarisation des enfants vulnérables compris les victimes des VSBG et enfants nés du viol	0,00	0,00	0,00	0,00	PNUD CIDD	CANADA - Affaires Mondiales		0,00	0,00		
	Appuyer la mise en place des services intégrés de prise en charge multisectorielle au niveau de maison de la femme, foyer sociaux ou HGR pour l'opérationnalisation des SIM-VBG	516 467,65	181 442,54	193 961,90	193 961,90	UNFPA/MSP/MINGEFA			1 085 834,00		1 085 834,00	-
Sous Total Produit 2.1									***2 003 834,00***	***918 010,00***	***1 085 834,00***	***0,00***
Produit 2.2 : *Les survivantes de VBG bénéficient d'une assistance multisectorielle (judiciaire et juridique, médicale,*	Apporter une assistance judiciaire gratuite aux victimes de VBG passées dans les SIM-VBG	200 000,00	140 000,00	130 000,00	130 000,00		CANADA - Affaires Mondiales		600 000,00	600 000,00	-	-
	Renforcer la réponse judiciaire d'urgence dans les cas de VBG documentés dans les SIM-VBG	147 556,00	145 000,00	145 000,00	145 000,00		CANADA - Affaires Mondiales		582 556,00	582 556,00	-	-

psychosociale et socioéconomique)	Identifier et appuyer le développement des chaines des valeurs dans les zones d'intervention du Programme et accompagner les bénéficiaires dans la création/gestion d'activités économiques, ainsi que la mise en place des groupements d'intérêt économique (GIE) pour les femmes, renforcer leurs mécanismes de financement et faciliter leur réseautage ;	349 000,00	410 000,00	410 000,00	435 000,00	PNUD CIDD	CANADA - Affaires Mondiales		1 604 000,00	1 604 000,00		
	Soutenir les efforts des parents et renforcer leurs capacités pour la rescolarisation des enfants victimes des VSBG et ceux nés du viol	100 000,00	126 000,00	126 000,00	126 000,00	PNUD CIDD	CANADA - Affaires Mondiales		478 000,00	478 000,00		
	Renforcer les capacités des structures médicales et de l'action sociale pour la prise en charge médicale et psychosociale intégré des survivants de VBG	309 056,00	309 056,00	309 056,00	309 056,00	UNFPA/MINGEFA/MSP	CANADA - Affaires Mondiales		1 236 224,00		1 236 224,00	-
	Assurer la gestion des cas des VBG et la prise en charge médicale et psychosociale intégré des survivants de VBG	278 150,40	139 075,20	139 075,20	139 075,20	UNFPA /MSP/MINGEFA	CANADA - Affaires Mondiales		250 000,00		695 376,00	-
Sous Total Produit 2.2									***3 550 750,00***	***3 264 556,00***	***1 931 600,00***	0
Sous total Composante 2									***7 200 000,00***	***4 182 566,00***	***3 017 434,00***	***0,00***

	Evaluation des capacités des partenaires (Micro évaluation HACT)	37 500,00				PNUD, UNFPA	CANADA - Affaires Mondiales		37 500,00	18 750,00	18 750,00	
Produit 3.1 : *Les structures de coordination de la lutte contre les VBG au niveau central et décentralisé sont opérationnelles et sont dotées des capacités et outils nécessaires pour assurer une coordination efficace des actions dans le domaine des VGB*	Ateliers de capitalisation et d'apprentissage	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	PNUD, UNFPA	CANADA - Affaires Mondiales		80 000,00	30 000,00	50 000,00	
	Appui institutionnel et logistique au niveau national et provincial	47 566,95	47 566,95	47 566,95	47 566,95	PNUD			70 267,00	70 267,00		
	Appui au suivi de la mise en oeuvre de la straéègie de communictaion	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	UNESCO			60 000,00			60 000,00
	Renforcer la coordination nationale de la lutte contre les violences sexuelles au niveau politique, technique et opérationnel	107 450,00	107 450,00	87 450,00	187 450,00	UNFPA			489 800,00		489 800,00	-
Sous Total Produit 3.1									***737 567,00***	***119 017,00***	***558 550,00***	***60 000,00***
Produit 3.2 : *Les données de qualité sur la VBG sont disponibles et utilisées dans la coordination, le plaidoyer, la prise des décisions et suivi évaluation des actions de lutte contre les VBG*	Etude de base (établissement de la situation de référence)	15 000,00				PNUD, UNFPA	CANADA - Affaires Mondiales		35 000,00	15 000,00	20 000,00	
	Appui au fonctionnement de la base de données nationale VBG, son actualisation et développement des outils complémentaires dans 12 provinces	310 754,00	237 754,00	237 754,00	237 754,00	UNFPA	CANADA - Affaires Mondiales		824 016,00		824 016,00	-

	Organiser le Monitoring judiciaire et les Enquêtes de perception sur la lutte contre les VBG.	125 000,00		125 000,00		PNUD RJS/HHI	CANADA - Affaires Mondiales		250 000,00	250 000,00		
	Produire des rapports VBG, appuyer l'actualisation des programmes et politiques et conduire des études informant les acteurs pour améliorer la réponse globale VBG	85 000,00	125 000,00	55 000,00	10 000,00	UNFPA	CANADA - Affaires Mondiales		475 000,00		475 000,00	-
	Missions de suivi conjointe avec la partie nationale	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	Ministères en charge, PNUD, UNFPA, UNESCO	CANADA - Affaires Mondiales		160 000,00	60 000,00	80 000,00	20 000,00
	Recueil de récits de changements significatifs						CANADA - Affaires Mondiales		0,00			
	Visite conjointe avec le bailleur	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	PNUD, UNFPA	CANADA - Affaires Mondiales		40 000,00	20 000,00	20 000,00	
	Comité de pilotage & Revue annuelle	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	Ministères en charge, PNUD, UNFPA	CANADA - Affaires Mondiales		30 000,00	10 000,00	20 000,00	
	Evaluation à mi-parcours (ou revue approfondie)		15 000,00			PNUD, UNFPA	CANADA - Affaires Mondiales		40 000,00	15 000,00	25 000,00	
	Evaluation finale du projet				38 417,00	PNUD, UNFPA	CANADA - Affaires Mondiales		88 417,00	38 417,00	50 000,00	
	Matériels pour S&E (caméras vidéo)	20 000,00				UNFPA	CANADA - Affaires Mondiales		20 000,00		20 000,00	-

Sous Total Produit 3.2									***1 962 433,00***	***408 417,00***	***1 534 016,00***	***20 000,00***
Sous total Composante 3									***2 700 000,00***	***527 434,00***	***2 092 566,00***	***80 000,00***
Total Programme									**13 500 000,00**	**6 710 000,00**	**6 710 000,00**	**80 000,00**
Gestion opérationnelle et financière optimale basée sur les résultats	Personnel, Equipement, Services communs, véhicules, Voyages, Communication					PNUD	CANADA - Affaires Mondiales		1 468 333,33	1 468 333,33		
						UNFPA	CANADA - Affaires Mondiales		1 468 333,33		1 468 333,33	
Total opérationnel									**2 936 666,67**	**1 468 333,33**	**1 468 333,33**	
Suivi & Evaluation	Ateliers de renforcement des capacités sur les approches de S&E participatifs	30 000,00				PNUD, UNFPA	CANADA - Affaires Mondiales		30 000,00	15 000,00	15 000,00	
	Atelier d'élaboration du plan de S&E du programme conjoint	20 000,00				PNUD, UNFPA	CANADA - Affaires Mondiales		20 000,00	10 000,00	10 000,00	
Total hors GMS et MPTF									**50 000,00**	**25 000,00**	**25 000,00**	
MPTF 1%									***180 000,00***	***90 000,00***	***90 000,00***	
Overhead 8%									***1 333 333***	***666 666,67***	***666 667***	
Total Fonctionnement & Opérations									***4 500 000***	***2 250 000,00***	***2 250 000***	***0***
GRAND TOTAL									***18 000 000,00***	***8 960 000,00***	***8 960 000,00***	***80 000,00***
POURCENTAGE									**100%**	**49,78%**	**49,78%**	**0,44%**

VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

8.1. Mise en œuvre du programme conjoint

Pour assurer une meilleure coordination et une supervision appropriée du programme, il est prévu deux mécanismes de coordination conjoints composés des agences des Nations-Unies ainsi que des représentants des Ministères sectoriels de tutelle: le Comité de Pilotage (CP) et le Comité Technique (CT).

À ces deux organes s'ajoute trois mécanismes consultatifs internes chargés d'assurer le suivi et la supervision de la mise en œuvre des engagements souscrits aux termes de la signature du Prodoc. Il s'agit de : (i) la Réunion des Représentants des Agences de mise en œuvre, (ii) la réunion de Coordination du projet et (iii) la revue annuelle du programme.

8.1.1. Comité de Pilotage (CP)

Il est composé du des Chefs des différentes Agences (PNUD, UNFPA, UNESCO), du Chef de Coopération Canadienne ou son représentant, un représentant des Ministères clés ci-après : Ministère du Genre, de la Famille et Enfant, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Santé, Ministère de la Justice, ainsi que du Ministère de l'Enseignement Primaire, secondaire et professionnel.

Ses membres se réunissent une fois par an en session ordinaire qui consistera à :

a) Passer en revue le plan de travail annuel conjoint et les résultats accomplis ;
b) Décider des ajustements et/ou modifications nécessaires du plan de travail annuel conjoint ;
c) Assurer la résolution de problèmes qui pourraient entraver la bonne exécution du programme ;
d) Stimuler le développement de partenariats institutionnels avec d'autres institutions étatiques ;
e) Valider les rapports annuels narratif et financier afin de garantir un contrôle qualité final.

Dès lors qu'un des membres du Comité de Pilotage en fera la demande, une réunion extraordinaire pourra être organisée. Le Comité de Pilotage est convoqué et présidé par le PNUD. Le secrétariat du Comité de Pilotage sera assuré par le(a) Coordinateur (trice) Principal (e) du Programme.

Les rôles et responsabilités des ministères clés ci-dessus identifiés porteront notamment sur :

1) Ministère du genre, de la famille et de l'Enfant :

Le ministère du Genre, de la famille et de l'Enfant veille au respect de la Politique Nationale Genre, feuille de route pour le Gouvernement, de la société civile, du pouvoir judiciaire, du secteur privé, des professionnels de l'information et de la communication, des artistes, des universités et centres de recherche ainsi que des partenaires et bailleurs de fonds. Ledit Plan se veut un guide pratique pour les différents acteurs au niveau national, provincial et local et a pour but de faciliter une plus grande harmonisation de leurs interventions en genre et une efficacité accrue d'action et résultat. Ainsi, dans le cadre de ce projet, le MGFE s'attèlera à :

- Servir de plate-forme de concertation et d'harmonisation des interventions entre les différents acteurs en matière de genre ;
- Assurer la coordination de l'action de la promotion du genre en RDC en collaboration avec d'autres Ministères et structures, tels que la Santé, la Justice, l'Intérieur, la Défense, ainsi que le BRP. le Ministère du Genre adressera des questions relatives à la lutte contre l'impunité, à l'appui aux victimes et contribuera au débat lors de la tenue des réunions du comité de pilotage ;
- Produire les données désagrégées par sexe-âge-localité contenues dans sa base des données pour contribuer à enrichir le débat et donner des orientations stratégiques en vue d'améliorer le travail sur terrain ;
- Assurera le suivi des actions de lutte contre les SGBV à travers les 5 volets inscrits dans la stratégie de lutte contre les SGBV en lien avec les actions du présent projet ;
- Appuyer la coordination des interventions à travers le groupe thématique Genre.
- Dans le cadre du présent projet, le MGFE assure, à travers le Comité de Pilotage, le rôle de facilitateur dans le maintien de bonnes relations entre la partie nationale et les agences partenaires impliqués dans l'exécution des activités. Il assurera en outre une collaboration étroite avec l'équipe de gestion du programme et accordera des facilités politiques et techniques nécessaires à la mise en œuvre du

programme en coordination avec les institutions et services du ministère concernés par les activités de ce programme.

2) Ministère de l'Intérieur

Ce Ministère qui couvre la sécurité, la décentralisation et les affaires coutumières de la RDC jouera un rôle important dans le nouveau programme. Ainsi, dans le cadre de sa feuille de route, le Ministère de l'Intérieur à travers, la direction générale de la police nationale, la direction générale de la gendarmerie Nationale et la direction générale de la sécurité civile, sera sollicité pour les aspects préventifs et judiciaires des violences. A cet égard les « One Stop Centers » seront reliés aux postes de gendarmerie et de police par un système de numéros verts.

3) Ministère de la Santé :

La prise en charge médicale et psychosociale des survivantes de violences sexuelles est une des priorités définies par le Ministère de la santé à travers les programmes nationaux de santé de la reproduction et santé mentale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, les différentes structures du Ministère de la Santé publique (au niveau national ainsi que provincial) auront un rôle important dans la prise en charge des survivantes notamment :

- L'approvisionnement des commodités à différentes structures médicales appuyées par le présent programme
- la coordination et le suivi de la prise en charge médicale et psychosociale ainsi que l'intégration des services psychosociaux dans les formations sanitaires.
- Les zones de santé assureront le suivi et supervision, et les structures médicales assureront la prise en charge des survivantes.

4) Ministère de la Justice

En sa qualité de responsable politique du secteur de la justice et de la réforme en cours telle qu'inscrite dans les grandes orientations du gouvernement en matière de justice , et de manière plus large dans la stratégie gouvernementale visant à instaurer une bonne gouvernance, conforter l'État de droit et réduire la pauvreté, le Ministère de la justice et DH a publié en 2009 sa feuille de route qui fixe parmi les priorités nationales la lutte contre l'impunité et de manière particulière, la lutte contre l'impunité des violences sexuelles. Ainsi dans le cadre de l'application de sa feuille de route, le Ministère assure le leadership des interventions dans ce secteur et donne les orientations stratégiques pertinentes pour la détermination des actions visant à assurer cette lutte. Il appuiera également les interventions du programme dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité (notamment lorsqu'il s'agira d'appuyer la formation de la police) à travers des facilités auprès du ministère de l'intérieur et Sécurité. Enfin, dans le cadre du Comité Mixte de Justice (CMJ), une communication adéquate sera faite autour des résultats du programme en vue d'une implication des autres partenaires et pour une meilleure coordination.

5) Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire

Un volet du programme concerne la scolarisation et la ré-scolarisation des filles victimes/survivantes des VBG en RDC, aussi l'implication du Ministère de l'Enseignement doit être effective dans le processus de prise en charge des victimes concernées.

6) Le Bureau du Représentant personnel (BRP) du Chef de l'État en charge de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement des enfants

Afin de mettre en œuvre l'une des recommandations des concertations nationales de septembre 2013 et répondre aux attentes exprimées par les partenaires internationaux, le Président de la RDC a nommé, par l'Ordonnance n°14/021 du 8 juillet 2014, son Représentant Personnel chargé de lutter contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants. L'objectif assigné à ce Bureau est de Soutenir et renforcer la coordination, la facilitation et la collaboration entre les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants dans les groupes armés en RDC. Le mandat confié au Bureau du Représentant couvre l'ensemble des provinces du pays.

Pour garantir une coordination optimale et de favoriser la complémentarité et la synergie avec les autres interventions dans le domaine, des représentants de la Banque Mondiale, de la MONUSCO (Unité Violences Sexuelles), du BCNUDH, de la FAO, de l'UNICEF, du programme « Uhaki Safi », de l'USAID, etc. pourraient être invités à participer aux réunions du Comité de Pilotage. Les représentants des autres ministères bénéficiant des interventions du programme seront également associés (Ministère de l'ESU, Intérieur).

Pour mieux s'imprégner des réalisations du projet et donner des orientations pertinentes et ciblées, les membres du Comité de Pilotage (représentants Senior des agences et les ministères clés) effectueront sur une base annuelle (à définir), une visite de terrain qui précèdera la tenue dudit Comité.

Pourront se joindre à cette mission sur le terrain, les autres partenaires /bailleurs intervenant dans le même secteur et problématique que le programme conjoint (Banque Mondiale, Suède, Union européenne, etc..).

Cet organe présentera une opportunité unique de discuter de manière globale et constructive des questions relatives à la lutte contre les violences basées sur le genre, à l'appui aux survivantes/victimes et à la promotion du genre en RDC. Le Comité pourra faire appel à d'autres partenaires pour participer à ses débats (représentants d'universités ou d'organisations de la société civile).

8.1.2. Comité Technique (CT)

Il est composé des points focaux de toutes les composantes du programme (PNUD, UNFPA UNESCO). Sont également membres du Comité Technique, le représentant de la Coopération Canadienne (bailleur de fonds) ainsi que les points focaux désignés par les différents membres des Ministères (GFE, MJ, Santé, EPSP, ESU, Intérieur).

Le Comité Technique se réunit semestriellement (2 fois par an) suivant un calendrier proposé par la coordination du programme (PNUD) et il a pour rôle :

- D'apporter un appui au PNUD et au UNFPA, dans la coordination du programme selon les principes de collaboration définis ;
- Veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité de Pilotage ;
- Discuter de l'état d'avancement du programme conjoint et de son rendement se basant sur les différents rapports trimestriels soumis par les unités spécifiques de gestion et sur le cadre de résultats
- S'assurer du bon échange d'informations entre les parties prenantes au programme.
- D'analyser et d'enrichir les leçons apprises et les bonnes pratiques
- Le Comité Technique est présidé par le Coordonnateur (trice) du Programme et le secrétariat est réalisé par le PNUD.

8.1.3. La réunion des Chefs d'agence

Elle regroupe tous les représentants des agences impliquées dans la mise en œuvre du programme (PNUD, UNFPA, UNESCO).

Elle se tient tous les 6 mois. Sur demande d'une agence, le Directeur pays du PNUD peut convoquer et présider une réunion pour traiter de questions spécifiques.

Son objectif est de :

- Faire le point sur la mise en œuvre du programme;
- Partager les différentes informations, rapports relatifs au suivi du programme;
- Donner des orientations et recommandations sur la coordination.
- Le secrétariat est assuré par le PNUD qui rédige le rapport qui est ensuite partagé avec les Chefs d'agence.

8.1.4. La réunion de coordination du programme

Elle se tient une fois tous les trois mois. Elle peut également se tenir sur demande d'une composante mais également selon des activités conjointes en vue.

Elle regroupe le Coordonnateur et les coordonnateurs provinciaux du programme. Elle est convoquée et présidée par le coordonnateur du programme.

Elle permet de passer en revue les différentes activités mise en œuvre par les composantes et faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre. Un rapport trimestriel est rédigé par le coordonnateur et partagé avec les coordonnateurs de composantes avant de l'envoyer aux chefs d'agences.

Cette réunion permet également de réajuster certaines interventions par rapport aux synergies entre composantes et autres types de collaboration. Elle permet d'identifier certaines difficultés d'ordre stratégique à adresser aux chefs d'agences pour trouver des solutions.

8.1.5. La revue annuelle du programme.

Elle se tient une fois l'an, de préférence au courant du mois de novembre.

Son objectif est d'évaluer l'état d'exécution de l'ensemble du PTA validé par le comité de pilotage, faire le rapport entre ce qui a été planifié et ce qui a été réalisé, voir les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, les bonnes pratiques et les défis pour la prochaine planification. Elle devra définir les grandes priorités pour le prochain PTA. Les modalités d'organisation ainsi que le contenu sont sous la responsabilité du PNUD. Le PNUD assure également le secrétariat de cet exercice. Un compte rendu sera rédigé et partagé avec l'ensemble des participants et le management des différentes agences du programme.

La revue annuelle regroupe toutes les composantes du programme, les Ministères et les services gouvernementaux, les universités impliquées dans le programme ainsi que la coopération canadienne.

8.1.6. Unité de gestion du programme conjoint

Au niveau central, un(e) Coordinateur (trice)/Spécialiste Genre sera conjointement recruté(e) par les agences de l'ONU signataires (PNUD, UNFPA). Titulaire d'un contrat de travail avec le PNUD, il/elle sera responsable de la coordination globale du programme conjoint. Cet(te) expert(e) sera basé(e) au sein du Pilier Consolidation de la paix et renforcement de la démocratie du PNUD RDC, sous le principe de supervision matricielle avec l'UNFPA. Reconnaissant la nécessité d'apporter une réponse globale à la problématique des violences basées sur le genre, notamment en matière de droits des femmes, dans toutes les composantes du programme conjoint, il/elle aura des compétences spécifiques sur ces questions, et aura notamment pour objectif de s'assurer que la dimension de l'égalité hommes-femmes soit prise en considération dans tous les aspects du programme conjoint. Outre la responsabilité de coordination, il/elle sera également responsable de la cohérence programmatique et de la visibilité du programme conjoint ; assurera un lien permanent avec les autorités congolaises et les donateurs ; participera activement aux différents mécanismes de coordination sur les violences sexuelles; préparera les séances du Comité de Pilotage ; et consolidera les rapports narratifs et financiers selon le calendrier annuel prévu par le programme conjoint.

Au niveau provincial, la mise en œuvre du programme conjoint s'appuiera sur des experts/coordonnateurs provinciaux qui pourront s'appuyer sur des équipes existantes et d'autres recrutements nécessaires.

Le Coordinateur sera responsable pour la mise en œuvre du plan de travail et du budget, du développement des termes de référence pour l'approvisionnement en biens et services, du plan d'acquisition, du développement des partenariats, et du suivi quotidien des opérations sur le terrain. Les Bureaux de projets PNUD seront chargés de soutenir la mise en œuvre du projet au niveau local en ce qui concerne les besoins logistiques et la supervision globale des activités du projet. Cette modalité de mise en œuvre s'appliquera également aux autres objectifs spécifiques.

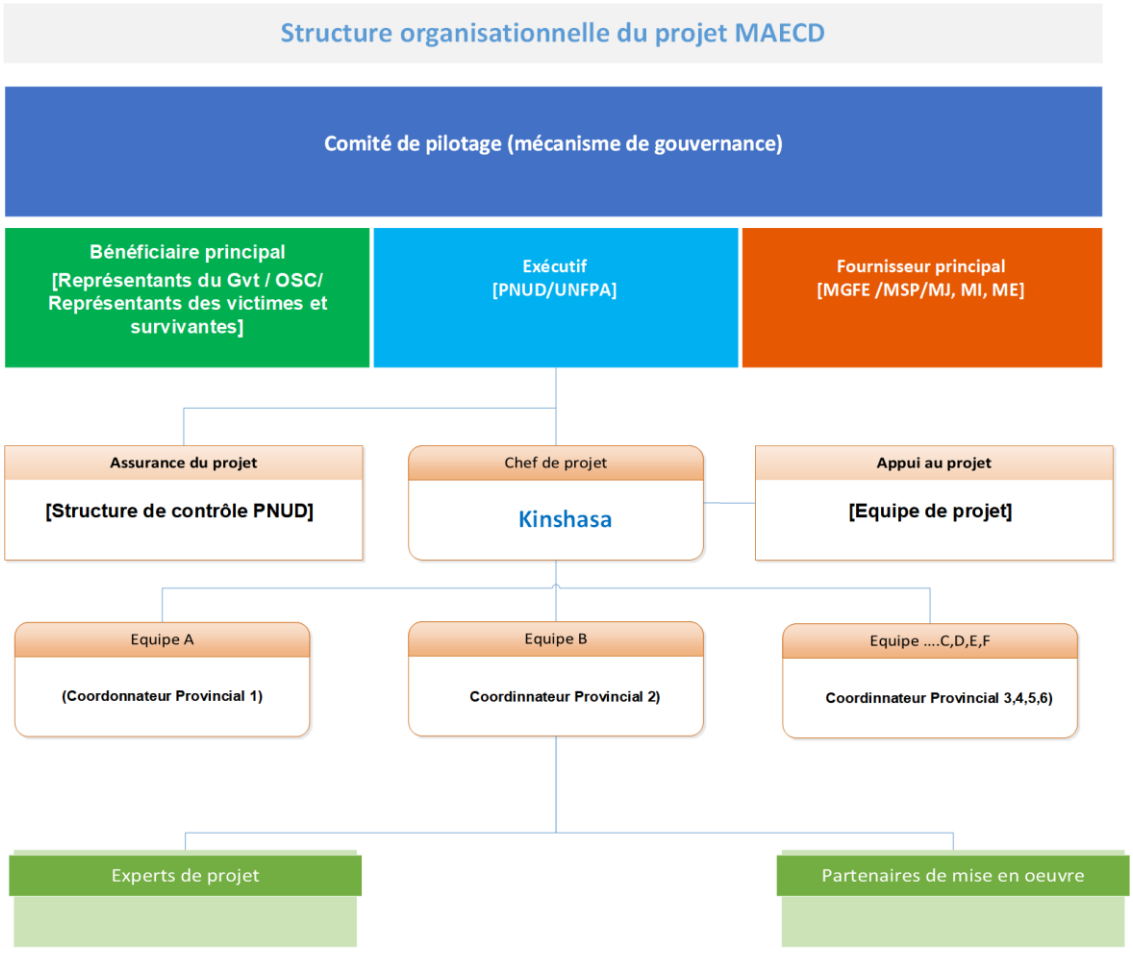

IX. CADRE JURIDIQUE

Le gouvernement du pays a signé l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA)

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de [pays] et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par [nom de l'organisme] (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.